

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 27 septembre 2016

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mercredi 21 septembre 2016, s'est réuni à la salle des fêtes de PEILLONNEX, le mardi 27 septembre 2016, à 19 heures sous la Présidence de Monsieur Gilbert CATALA.

A l'ouverture de la séance :

Etaient présents :

Commune d'ARACHES-LA-FRASSE : Marc IOCHUM et Christiane SIFFOINTE,
Commune de CHATILLON-SUR-CLUSES : Bernard CARTIER et Pierre HUGARD,
Commune de CLUSES : Jean-Louis MIVEL et Jean-Pierre STEYER,
Commune de LE REPOSOIR : Marie-Pierre PERNAT,
Commune de MAGLAND : Maurice PETIT-JEAN et Marc MEYNET,
Commune de MARIGNIER : Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX et Arnaud MANIGLIER,
Commune de MARNAZ : Robert GLEY et Joëlle GUERIN,
Commune de MIEUSSY : Claudine DEMIERRE,
Commune de MONT-SAXONNEX : Frédéric CAUL-FUTY,
Commune de SAINT-JEOIRE : Didier BOUVET et Valérie PRUDENT,
Commune de SAINT-SIGISMOND : Pierre JOIGNE,
Commune de THYEZ : Pascal DUCRETTET et Fabrice GYSELINCK.
Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) : Marc IOCHUM, Jean-Louis MIVEL, Jean-Pierre STEYER, Marie-Pierre PERNAT, Armelle MISSILLIER, Fernande AUVERNAY, Pascale CAMPS, Thierry BENE, Frédéric CAUL-FUTY, Jean-François BRIFFAZ, Gilbert CATALA, Christiane SIFFOINTE, Robert RONCHINI et Lucie ESPANA.
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) : Sébastien MONTESSUIT.
Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) : Christine CHAFFARD, Daniel TOLETTI.

Etaient absents ou excusés (titulaires) :

Communes d'ARACHES-LA-FRASSE : France GRENIER (Représentée par Christiane SIFFOINTE), **LE REPOSOIR :** Richard BARANTON, **MAGLAND :** René POUCHOT (Représenté par Marc MEYNET), **MARNAZ :** Loïc HERVE (Représenté par Joëlle GUERIN), **MIEUSSY :** Régis FORESTIER (Représenté par Claudine DEMIERRE), Nicolas JACQUARD, **MONT-SAXONNEX :** Chantal CHAPON, **NANCY-SUR-CLUSES :** Sylviane NOEL, Christian HENON, **SAINTE-SIGISMOND :** Marie-Antoinette METRAL (Représentée par Pierre JOIGNE), Jean-Maurice DE NAVACELLE, **SCIONZIER :** Jean MONIE, Julien DUSSAIX, **2CCAM :** Guy FIMALOZ (Représenté par Christiane SIFFOINTE), Josette CROZET (Représentée par Robert RONCHINI), Chantal CHAPON, Sylviane NOEL, Christian HENON, Marie-Antoinette METRAL, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Jean MONIE et Murielle ROBERT (Représentée par Lucie ESPANA), **CCFG :** Martial SADDIER, Stéphane VALLI (Représenté par Jean-Pierre MERMIN), **CCMG :** Jean-Jacques GRANDCOLLOT, **CC4R :** Serge PITTET et Bernard CHAPUIS.

Ont donné pouvoir .

Chantal CHAPON à Frédéric CAUL-FUTY.

Arrivées en cours de séance :

Jean-Pierre MERMIN (pendant la note n° 2 et représentant Stéphane VAILLÉ), Richard BARANTON (pendant la note n° 6).

Départ en cours de séance :

Frédéric CAUL-FUTY (pendant la note n° 9).

Nombre de membres en exercice	:	45 titulaires (représentant 56 voix)
Quorum	:	23
Nombre de membres présents	:	31
		32 (pendant la note n° 2 à 5)
		33 (pendant la note n° 6 à 8)
		32 (pendant la note n° 9 à 10).
Pouvoirs	:	1

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert CATALA, Président.

Délibération n° 2016-35 (Note n° 9)

OBJET : **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »** - Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public des déchets, portant sur l'exercice 2015.

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, il appartient à Monsieur le Président de présenter chaque année, au Comité syndical, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets, quel que soit le mode d'exploitation de ce service. Il doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport, qui doit être mis à la disposition du public et transmis, pour information, à Monsieur le Préfet, doit également être adressé à chacune des collectivités adhérentes à la compétence « Traitement des déchets », après avoir été adopté au préalable par notre Comité syndical.

Il appartient ensuite à chacun des Maires et/ou Présidents de ces collectivités de présenter à leur assemblée délibérante, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de notre syndicat, complété, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets, joint en annexe, qui porte sur l'exercice 2015, reprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers, qui nous sont imposés par la réglementation en vigueur.

La compétence « Traitement des déchets », exercée par notre syndicat, se décompose en deux sous-compétences :

- La sous-compétence « Incinération »,
- La sous-compétence « Tri sélectif ».

La sous-compétence « Incinération »

Cette sous-compétence est assumée pour le compte de la :

- 2CCAM - Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes,
- CCFG - Communauté de Communes Faucigny-Glières,
- CCMG - Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,
- CC4R - Communauté de Communes des 4 Rivières qui s'est substituée au SIVOM RISSE & FORON et à la Commune de SAINT-JEOIRE à compter du 1^{er} janvier 2015,

soit au total 35 communes, pour une population globale de 98 873 habitants.

Pour mettre en œuvre cette sous-compétence, notre syndicat dispose de :

- l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER, d'une capacité de 5 tonnes/heure (40 000 à 45 000 tonnes de déchets incinérés par an), construite en 1981 et très largement modernisée en 1991 et 2006,
- une plate-forme de maturation et d'élaboration des mâchefers de 6 600 m², construite en 1998.

L'exploitation de l'usine et de la plate-forme des mâchefers a été confiée à la Société par Actions Simplifiée ARVALIA (filiale de VEOLIA PROPRIETE), aux termes d'un marché de services en date du 29 septembre 2009, courant du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2015, qui a été reconduit pour une période de six années supplémentaires au terme de la signature de l'avenant n°5.

L'année 2015 a été marquée par la signature de l'avenant n° 5 du marché.

Cet avenant a notamment pour objet :

- de reconduire, à compter du 1^{er} octobre 2015, le marché confié à ARVALIA,
- d'acter des dispositions portant sur le Gros Entretien Renouvellement préventif de cette deuxième période,
- d'acter de l'approvisionnement d'un économiseur,
- de solder l'intéressement à la valorisation des mâchefers de l'exercice 2014 (production 2013),
- de convenir de nouvelles dispositions économiques pour le traitement des mâchefers,
- de définir les conditions de mise en place de nouveaux équipements de lutte contre l'incendie,
- de définir les conditions du remplacement des manches du filtre par des manches « GORE » permettant la réduction des NOx à 80 mg / Nm3, (ce nouveau système de traitement des NOx a été mis en place en octobre 2015),
- de définir les conditions de la mise en œuvre de la certification ISO 50001,
- d'acter l'établissement, à compter du 1^{er} janvier 2014, par les communes de MARIGNIER et VOUGY, de la taxe sur les déchets réceptionnés à l'usine, en substitution de la contribution volontaire payée par ARVALIA à la seule commune de MARIGNIER,
- d'acter la mise en place d'un nouveau système de comptage des boues.

Notre syndicat est également signataire de deux conventions d'inter-dépannage, afin de pouvoir accepter ou évacuer des déchets, en provenance ou vers d'autres installations d'incinération du Département, lors d'incidents, des arrêts techniques ou en période de saturation de nos installations :

- Une convention signée avec le Département de la HAUTE-SAVOIE et quatre autres syndicats de traitement (Installations de BELLEGARDE, CHAVANOD, PASSY et THONON-LES-BAINS),
- Une convention signée avec le SITOM des Vallées du MONT-BLANC.

Ces deux conventions permettent de favoriser le traitement local des déchets produits sur nos territoires respectifs.

L'évolution, par rapport à l'année 2014, des tonnages accueillis sur notre installation est ainsi synthétisée :

- Les tonnages globaux des déchets accueillis sont stables : 48 087 tonnes contre 48 081 tonnes en 2014,
- Les tonnages de déchets issus des entreprises sont en hausse : + 835,39 tonnes, soit - 17,9 %,
- Les tonnages de déchets dits « inter-dépannage » sont en baisse : -385,63 tonnes, soit -26,1 %
- Les tonnages de déchets des ménages sont en baisse (- 900 tonnes soit -2,5 %), avec des variations notables selon les collectivités :
 - C.C.F.G - 459,88 T (-5 %)
 - C.C.M.G - 169,65 T (-3,3 %)
 - 2CCAM -266,46 T (-1,5%).
 - CC4R + 4 T (stable).
- Les tonnages de déchets verts des entreprises (feuilles, branchages, tailles, pelouses) accueillis restent stables : + 28 tonnes par rapport à 2014.

Dans le cadre du marché de services qui lie notre syndicat à la société ARVALIA, cette dernière a réalisé sur l'installation en 2015, 212 057,77 euros hors taxes de travaux, dans le cadre des dotations de Gros Entretien et Renouvellement, validés par notre syndicat, en début d'année. Les travaux les plus conséquents concernent l'entretien du four et de la chaudière (168 000 euros hors taxes).



La sous-compétence « Tri sélectif »

Cette sous-compétence est assumée pour le compte de la :

- Communauté de Communes Faucigny-Glières,
- Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,
- Communauté de Communes des 4 Rivières qui s'est substituée au SIVOM RISSE & FORON et à la Commune de SAINT-JEOIRE à compter du 1^{er} janvier 2015,

soit au total 25 communes, pour une population globale de 53 550 habitants.



Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes CLUSES, ARVE et MONTAGNES exerce la compétence « Tri sélectif » sur le territoire de ses dix communes membres.

Notre syndicat assure dans ce cadre, notamment :

- Le tri des emballages collectés par ses collectivités adhérentes,
- La gestion du Contrat pour l'Action et la Performance conclu avec la Société Anonyme ECO-EMBALLAGES, ainsi que des différents contrats de reprise et de valorisation,
- L'opération de compostage des bio-déchets en direction des ménages et dans les établissements scolaires,
- Les actions de communication liées à l'amélioration de la gestion des déchets.

Le tri des emballages papiers-cartons (Corps Plats) et plastique-métal (Corps Creux) est réalisé par la société EXCOFFIER Frères, sur son site de VILLY-LE-PELLOUX, dans le cadre d'un marché de services, qui a pris effet au 1^{er} juillet 2015, d'une durée initiale de dix-huit mois avec 4 reconductions possibles d'un an.

Le verre ne subit pas de tri, avant d'être expédié vers les usines de recyclage.

Les repreneurs des différents matériaux sont les suivants :

Matériaux	Engagement
Verre	Contrat de reprise avec la société O-I Manufacturing jusqu'au 31 décembre 2016.
Emballages en plastique	Contrat de reprise avec la société VALORPLAST jusqu'au 31 décembre 2016.
Aluminium	Contrat de reprise avec la société REGEAL AFFIMET jusqu'au 31 décembre 2016.
Acier	Avenant de prolongation avec la société EXCOFFIER (du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016)
Cartonnettes	Avenant de prolongation avec la société EXCOFFIER (du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016)
Cartons de déchetteries	Avenant de prolongation avec la société EXCOFFIER (du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016)
Journaux - Revues - Magazines	Nouveau contrat avec la société EXCOFFIER (Période ferme du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016 avec 3 reconductions d'un an non-tacites possibles)
Gros de magasin	Signature d'un nouveau contrat avec la société EXCOFFIER (Période ferme du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016 avec 3 reconductions d'un an non-tacites possibles)

Les quantités de déchets réceptionnés au centre de tri ou chez le verrier sont en hausse, par rapport à l'année 2014 : Corps Creux - 7 % (+ 24 tonnes), Corps Plats -4 % (+42 tonnes) et verre + 11 % (- 239 tonnes).

Sur l'ensemble de notre périmètre de compétence, la part des emballages recyclés (Corps Creux + Corps Plats + verre) est stable à 16 %, par rapport à la quantité totale de déchets générés (emballages recyclables + déchets ménagers résiduels). Les données font apparaître des écarts importants selon les collectivités (de 13 à 21 %).

La mise à disposition de composteurs en direction des ménages s'est poursuivie en 2015, puisque près de 75 composteurs ont encore été installés. Au 31 décembre 2015, 3 593 composteurs ont été installés depuis 2008 (sur le périmètre des 25 communes). On estime que ce dispositif permet, à ce jour, de détourner, chaque année, près de 800 tonnes de déchets de la filière incinération.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 13 septembre 2016, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes :

- Adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des déchets, portant sur l'exercice 2015.
- Mandate le Président afin de rendre destinataires de ce rapport, outre Monsieur le Préfet, les collectivités qui adhèrent à la compétence « Traitement des déchets », exercée par notre syndicat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Président,



Gilbert CATALA.

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

29 SEP. 2016

COURRIER ARRIVÉ

sivom
DE LA RÉGION DE CLUSES
Haute-Savoie

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Rapport annuel 2015

Rapport établi dans le cadre du décret 2000-404 du 11 mai 2000.



Annexe à la délibération du Comité syndical n° 2016-35 en date du 27 septembre 2016

sivom
DE LA RÉGION DE CLUSES
Haute-Savoie

CONTACTS :

SIVOM de la Région de CLUSES
185, avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ cedex
sivom.cluses@wanadoo.fr
Tél : 04.50.98.43.14.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT

- A - LES INSTANCES DECISIONNELLES
- B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS
- C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS
- D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS
- E - POPULATION DESSERVIE

ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

1. Population desservie et collectivités concernées
2. Collecte et traitement
3. Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER
4. Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM
5. Evolution de la saturation de l'UIOM
6. Production de déchets ménagers par collectivité
7. Partenariat privilégié avec le SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
8. Assistance à la gestion du contrat
9. Evolution du montant de la T.G.A.P.

B – SOUS-COMPETENCE « COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES »,

1. Population desservie
2. Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre)
3. Prise en charge du verre d'emballage
4. Prise en charge des corps creux et des corps plats

C - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1. Compostage individuel
2. Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire

INDICATEURS FINANCIERS

A - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels
2. Tri sélectif des emballages - compostage - prévention

COMMUNICATION

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE

C - COMMUNICATION ORALE GENERALE

D - MISE EN PLACE DES PLAN D' ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE
TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS

	1	
	2	
	3	

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SIVOM de la Région de CLUSES assure le traitement des déchets depuis sa création en 1964. Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une étroite collaboration entre les communes et les intercommunalités du secteur (35 communes – 98 873 habitants), qui nous confient leurs déchets après les avoir collectés. Le SIVOM s'attache à en faire le meilleur traitement possible.

Depuis de nombreuses années, le SIVOM de la Région de CLUSES est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la gestion des déchets. Les efforts réalisés sont consacrés à :

1. l'optimisation du fonctionnement de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels située à MARIGNIER,
2. le développement de nouvelles solutions proposées aux différents producteurs : compostage individuel des biodéchets, recyclage des emballages.

La politique menée depuis de nombreuses années par le syndicat, en relation avec l'ensemble de ses partenaires, est de :

- favoriser la voie du recyclage,
- désengorger l'usine de traitement de MARIGNIER,
- maîtriser les coûts de traitement.

A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

La thématique gestion des déchets est abordée dans différentes instances du syndicat, mais aussi du Département et de la Préfecture.

SIVOM de la Région de CLUSES	1. Commission traitement des déchets
	2. Bureau syndical
	3. Comité syndical
Préfecture	C.S.S. Commission de Suivi du Site (ex : CLIS) de l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER
C.S.A.3.D. Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets.	Réunions techniques Elus et techniciens.

B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

Différents Elus sont plus particulièrement en charge des problématiques « déchets » au sein du syndicat.

- Monsieur Bertrand MAURIS-DEMOURIoux : Vice-Président en charge du suivi de la gestion et de l'amélioration du site et de l'usine de traitement des déchets intercommunale située à MARIGNIER,
- Monsieur Jean-Louis MIVEL : Vice-Président en charge de la recherche et de la mise en place des solutions nouvelles en termes de gestion des déchets (Recyclage) ...

C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

- 1 Directrice Générale des Services : Mademoiselle Alexia AMIRATY,
- 1 animatrice déchets : Mademoiselle Fadila BOUCHAMA (du 1^{er} au 3^{ème} trimestre 2015)
- 1 animateur déchets : Monsieur Nicolas TREVISAN (4^{ème} trimestre 2015),
- 1 technicien : Monsieur Eric GIL.

D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

Principe d'adhésion au SIVOM de la Région de CLUSES durant l'année 2015				
	Nb. de communes	Compétence Collecte	Compétence traitement : Incinération et tri sélectif des emballages	Déchetteries : nb. et Maîtrise d'ouvrage (M.O.)
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – C.C.M.G.	8	Communauté de Communes des Montagnes du Giffre <i>(O.M. principalement en régie et tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	1 : (M.O. C.C.M.G.)
Communauté de Communes Faucigny-Glières – C.C.F.G.	7	Communauté de Communes Faucigny-Glières <i>(collecte des OM en régie excepté pour MARIIGNIER et tout le tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	4 : (M.O. C.C.F.G.)
Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes 2.C.C.A.M.	10	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	6 : (M.O. 2.C.C.A.M.)
Communauté de Communes des Quatre Rivières	10 (+ la commune de FILLINGES qui ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIDEFAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune)	Communauté de Communes des Quatre Rivières <i>(OM et tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	2 : (M.O. C.C.4.R.)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CC4R qui s'est substituée à la Commune de SAINT-JEOIRE et au SIVOM RISSE ET FORON en matière de collecte des déchets, est adhérente à notre syndicat pour 10 de ses communes membres (*), à la fois pour la sous-compétence incinération mais également pour la sous-compétence « tri sélectif ».

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes exerce la compétence « Tri sélectif » sur le territoire de ses dix communes membres. Notre syndicat continue d'exercer sa compétence « Tri sélectif », sur le territoire des autres collectivités adhérentes, qui couvre vingt-cinq communes.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes a décidé de reprendre, à compter du 1^{er} janvier 2014, la compétence « Déchetteries ». Ainsi, depuis cette date, notre syndicat a perdu définitivement la compétence « Déchetteries ».

(*) FAUCIGNY, La TOUR EN FAUCIGNY, MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN DE THOLOME, SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY, VILLE EN SALLAZ, VIUZ EN SALLAZ. (La commune de FILLINGES ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIDEFAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune).

E - POPULATION DESSERVIE

	2015	Population totale INSEE	Tri sélectif des emballages et compostage	Incinération des déchets
Communauté de Communes Faucigny- Glières. C.C.F.G. (26 569)	AYZE	2106	X	X
	BONNEVILLE	12896	X	X
	BRISON	467	X	X
	CONTAMINE-SUR-ARVE	1883	X	X
	MARIGNIER	6543	X	X
	PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	1 144	X	X
	VOUGY	1528	X	X
Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes. 2.C.C.A.M (45 323)	ARACHES	1 943	-	X
	CLUSES	17 958	-	X
	LE REPOSOIR	522	-	X
	MAGLAND	3 258	-	X
	MARNAZ	5 278	-	X
	MONT-SAXONNEX	1 657	-	X
	NANCY-SUR-CLUSES	437	-	X
	SCIONZIER	7 704	-	X
	SAINT-SIGISMOND	626	-	X
	THYEZ	5 940	-	
Communauté de Communes des Quatre Rivières C.C.4.R. (15 067)	FAUCIGNY	530	X	X
	LA TOUR	1252	X	X
	<i>FILLINGES (commune non adhérente à notre syndicat)</i>		-	-
	MARCELLAZ	894	X	X
	MEGEVETTE	564	X	X
	ONNION	1 270	X	X
	PEILLONNEX	1 447	X	X
	SAINT-JEAN-DE-THOLOME	918	X	X
	SAINT-JEOIRE	3330	X	X
	VILLE-EN-SALLAZ	799	X	X
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre C.C.M.G. (11 914)	VIUZ-EN-SALLAZ	4063	X	X
	CHATILLON-SUR-CLUSES	1 276	X	X
	LA RIVIERE-ENVERSE	459	X	X
	MIEUSSY	2 170	X	X
	MORILLON	647	X	X
	SAMOENS	2 367	X	X
	SIXT-FER-A-CHEVAL	802	X	X
	TANINGES	3 507	X	X
VERCHAIX	686	X	X	
	Population (Nb de communes concernées)	98 873	25	35

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels ne relève pas de la compétence de notre syndicat. Elle est assurée par nos quatre Communautés de communes adhérentes : (C.C.F.G., C.C.M.G., C.C.4.R. et 2.C.C.A.M).

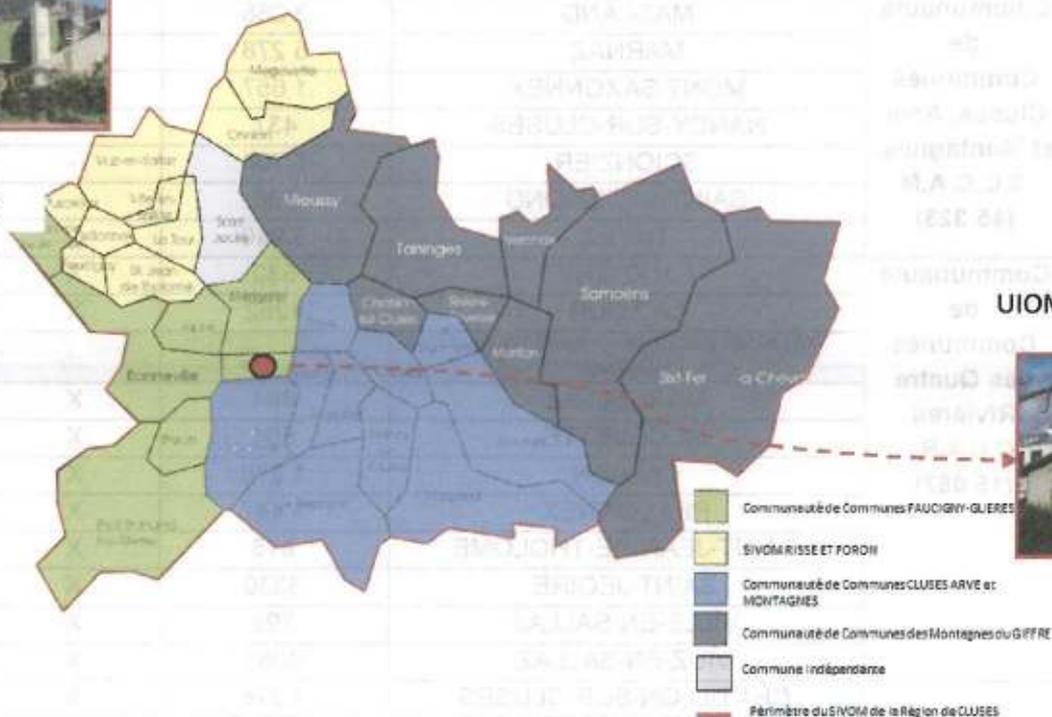
TRAITEMENT

1- Population desservie et collectivités concernées.

Population desservie : 98 873 habitants et 35 communes (adhésion à la compétence par l'intermédiaire de quatre communautés de communes).



UIOM de
MARIGNIER



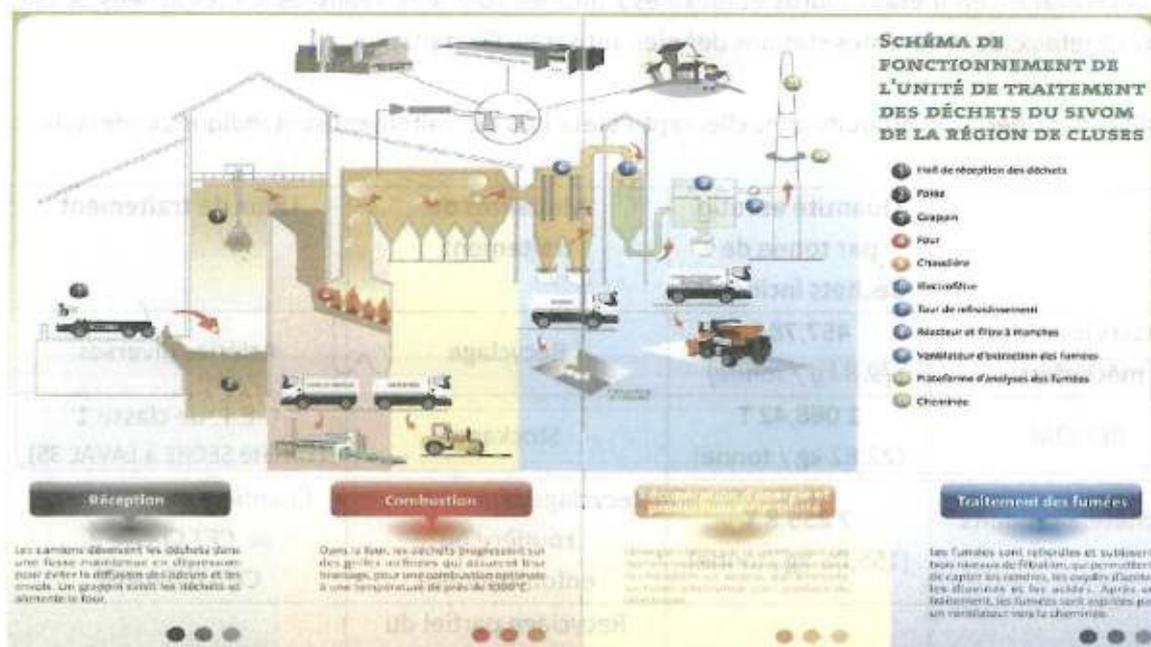
2- Collecte et traitement : les déchets ménagers et assimilés sont acheminés par les adhérents (ou leurs prestataires) à l'UIOM de MARIGNIER, propriété du SIVOM de la Région de CLUSES. L'installation est gérée depuis le 1^{er} octobre 2009 par la société ARVALIA (filiale de VEOLIA). Cette prestation est assurée dans le cadre d'un marché de services et ce pour une durée de 6 ans, avec possibilité de reconduction pour une période de 6 ans (soit au maximum jusqu'au 30 septembre 2021).

L'année 2015 a été marquée par la signature de l'avenant n° 5 du marché.

Cet avenant a notamment pour objet :

- de reconduire, à compter du 1^{er} octobre 2015, le marché confié à ARVALIA,
- d'acter des dispositions portant sur le Gros Entretien Renouvellement préventif de cette deuxième période,
- d'acter de l'approvisionnement d'un économiseur,
- de solder l'intéressement à la valorisation des mâchefers de l'exercice 2014 (production 2013),
- de convenir de nouvelles dispositions économiques pour le traitement des mâchefers,
- de définir les conditions de mise en place de nouveaux équipements de lutte contre l'incendie,
- de définir les conditions du remplacement des manches du filtre par des manches « Gore » permettant la réduction des NOx à 80 mg / Nm³, (ce nouveau système de traitement des NOx a été mis en place en octobre 2015).
- de définir les conditions de la mise en œuvre de la certification ISO 50001,
- d'acter l'établissement, à compter du 1^{er} janvier 2014, par les communes de MARIGNIER et VOUGY de la taxe sur les déchets réceptionnés à l'usine, en substitution de la contribution volontaire payée par ARVALIA à la seule commune de MARIGNIER,
- d'acter la mise en place d'un nouveau système de comptage des boues.

3 - Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER :



- Une fosse de 1 600 m³ permet la réception et le stockage des déchets avant traitement.
- Les déchets sont traités dans un four à grilles à une température comprise entre 850 et 1100°C. Les boues issues de la STEP sont injectées dans le four à l'aide du système PYROMIX.

- Les gaz de combustion alimentent une chaudière reliée à un turbo-alternateur qui assure la production d'électricité. La performance énergétique de l'installation constatée en 2015 est de 0,26.
- Le système de traitement des fumées :
 - Injection d'eau ammoniacale pour piéger les oxydes d'azote (au niveau du premier parcours de la chaudière).
 - Passage au sein d'un électrofiltre pour piéger les poussières.
 - Injection de bicarbonate et de coke de lignite et passage dans un filtre à manches pour piéger les acides, métaux lourds et dioxines-furannes.

Les différents polluants sont analysés en continu au niveau de la cheminée avant rejet à l'atmosphère. Des contrôles des rejets atmosphériques et aqueux sont également réalisés par des organismes extérieurs afin de renforcer la surveillance de manière indépendante.

La société AAIR LICHENS réalise le suivi environnemental du site depuis plusieurs années. Elle effectue un suivi scientifique afin de vérifier que le site n'a pas d'impact sur l'environnement local. Des analyses de la concentration en métaux lourds et dioxines / furanes sont ainsi réalisées sur les lichens, le lait, certains végétaux, de différentes stations définies autour de l'installation.

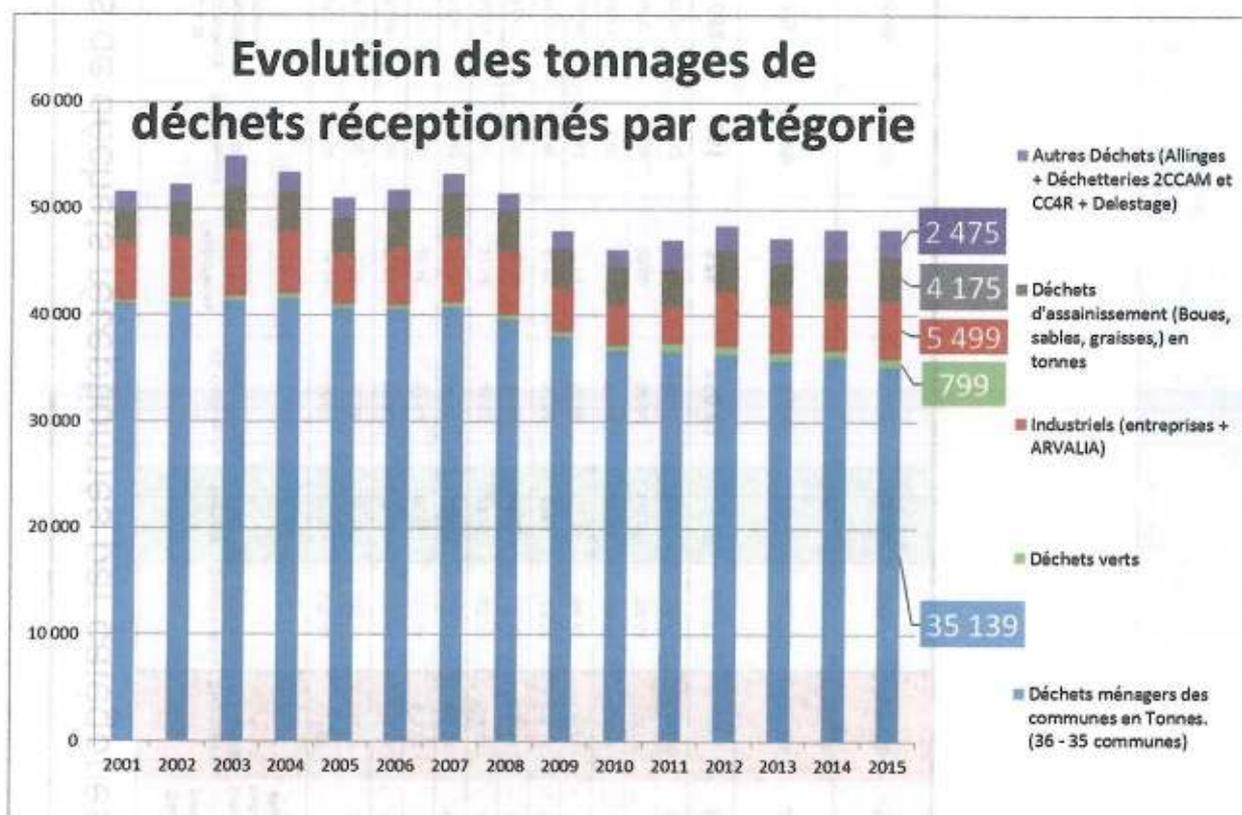
Les résidus d'incinération produits annuellement et leur lieu de traitement sont indiqués ci-dessous :

	Quantité et ratio par tonne de déchets incinérés	Modalités de traitement	Lieux de traitement
Aciers issus des mâchefers	457,78 T (9.8 kg / tonne)	Recyclage	Aciéries diverses
REFIOM	1 068,42 T (22.82 kg / tonne)	Stockage	C.E.T. de classe 1 (Société SECHE à LAVAL 35)
Mâchefers produits	7 255.8 T (155,05 kg /tonne)	Recyclage en technique routière ou enfouissement	Chantiers de TP locaux ou CET Classe 2, CHATUZANGE
PSR (Produits sodiques résiduaire)	343,76 T (7,34 kg / tonne)	Recyclage partiel du bicarbonate et enfouissement des polluants piégés.	Société SOLVAY

4 - Indicateurs principaux de fonctionnement de l'UIOM :

- **Electricité produite** (production du turbo-alternateur) : **9 639 686 KW en 2015**, 9 700 791 KW en 2014, 9 863 830 KW en 2013, 9 719 770 KW en 2012, 9 839 665 KW en 2011, 10 049 300 KW en 2010 = **-0.62 % entre 2015/2014.**

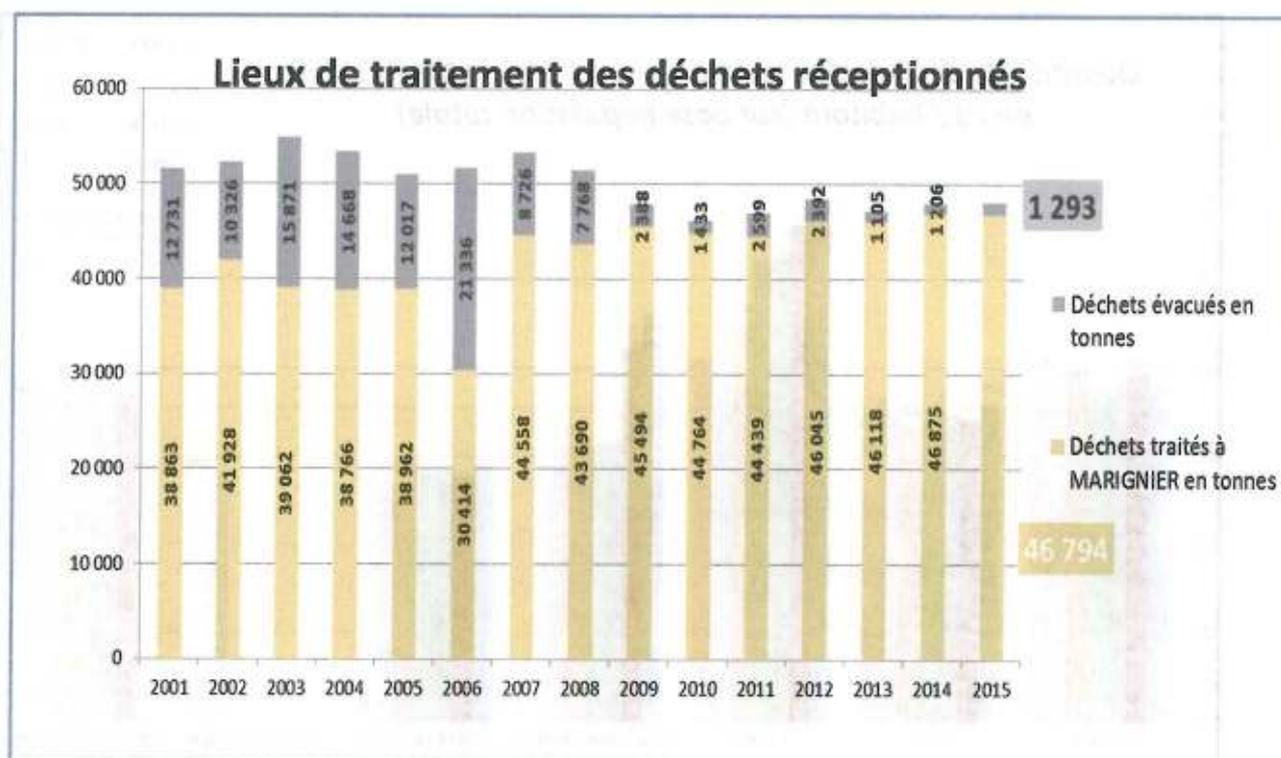
- **Heures de fonctionnement du four : 8 091 en 2015** = 92,36 % de taux de disponibilité, 8 075 en 2014 = 92,2 % de taux de disponibilité, 8 137 heures en 2013 = 92,9 % de taux de disponibilité, 7 885 en 2012 = 89,5 % de taux de disponibilité, 7 917 en 2011 = 90,4 % de taux de disponibilité.
- **Rendement moyen annuel de l'installation = 5,79 t /h en 2015**, 5,82 t/h en 2014 (-0,6 % / à 2014), 5,66t/h en 2013, 5,84 t/h en 2012 5, 61 t/h en 2011 et 5,53 t/h en 2010.
- **Heures de dépassement** (polluants atmosphériques et effluents liquides suivis en continu) : **5,5 heures en 2015**, 4,5 heures en 2014, 3,5 heures en 2013, 6,5 heures en 2012, 13,5 heures en 2011, 11,5 heures en 2010 sur les 60 heures réglementairement autorisées.
- **Tonnages réceptionnés en 2015 : 48 087,65.**
- **Tonnages traités 2015 : 46 794,37.**
- **Tonnages évacués 2015 : 1 293,28.**



Répartition des tonnages de déchets réceptionnés par catégories en 2015

	Total des 35 communes (0M)	CCER	DM CCAE + ST-JEORIE en 2014 + CCAE en 2015 hors hebdomaires 2 déchetseries.	CCMG	2 C.C.A.M. (Fiume COLPRIS hors hebdomaires de déchetseries)	Déchetsiers CCAE	Déchetsiers Intercommunales ZCCAM	CC Collines du Léman (Jalinges)	Déchets Verts	Boues sables grasses	Déchets des entreprises	Déchets en provenance des syndicats de traitement 74 (delsisig)	Tonnages Totalux réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages évacués
janvier	3 005,18	663,20	342,62	484,88	1 534,46	12,80	14,24	75,02	27,98	278,00	401,96	215,88	4 091,74	4 078,84	12,90
février	2 853,46	614,96	287,44	508,04	1 435,42	3,20	13,10	56,46	24,14	280,10	354,14	350,38	3 823,18	3 919,98	3,20
mars	3 256,00	737,14	355,40	520,60	1 642,96	18,96	33,02	60,80	37,64	236,86	401,34	0,00	4 061,58	3 192,54	869,04
avril	2 938,58	709,82	344,18	372,84	1 511,74	27,30	46,48	57,86	66,98	406,88	480,38	0,00	4 031,44	3 681,82	349,62
mai	2 736,90	713,42	337,88	337,80	1 358,80	27,48	28,26	75,92	60,12	369,84	439,34	108,60	3 903,94	3 876,72	27,22
juin	2 877,82	768,38	368,58	350,92	1 490,04	19,32	32,96	48,62	76,20	387,70	544,43	108,76	4 238,23	4 218,91	19,32
juillet	3 085,08	774,34	354,64	491,63	1 514,57	24,38	38,44	77,98	45,02	467,96	686,14	111,04	4 481,42	4 437,04	24,38
août	2 783,42	628,38	347,50	500,54	1 307,00	28,44	43,66	67,04	40,64	304,00	439,28	110,20	3 897,38	3 887,95	29,44
septembre	2 878,44	746,88	336,92	336,20	1 436,34	27,84	38,04	58,46	107,12	288,68	545,64	0,00	3 982,06	3 964,22	27,84
octobre	2 850,38	732,38	351,68	326,74	1 436,40	22,66	26,64	71,48	120,44	286,92	613,12	0,00	3 816,30	3 773,06	143,24
novembre	2 735,14	707,30	336,96	287,26	1 399,62	16,18	30,00	56,06	110,07	364,56	201,72	0,00	3 628,91	3 613,73	16,18
décembre	3 028,58	780,80	353,72	435,88	1 488,08	21,12	29,54	59,02	80,06	535,74	340,88	105,12	4 200,86	4 179,86	21,12
Total	35 139	8 541	4 121	4 896	17 582	251	378	750,82	739	4 175	6 805	1 095	48 087,39	46 794	1 293
variation par rapport à l'année précédente en %	-2,5%	-5,1%	0,1%	-3,3%	-1,5%	-1,3%	3,2%	-2,3%	3,6%	11,5%	17,9%	-26,1%	0,0%	-0,2%	1,2%
variation par rapport à l'année précédente en tonnes	-893,29	-459,88	4,7	-169,65	-288,46	-3,26	11,60	-17,61	28,06	430,74	835,39	-385,63	5,80	-81	07

5 - Evolution de la saturation de l'UIOM

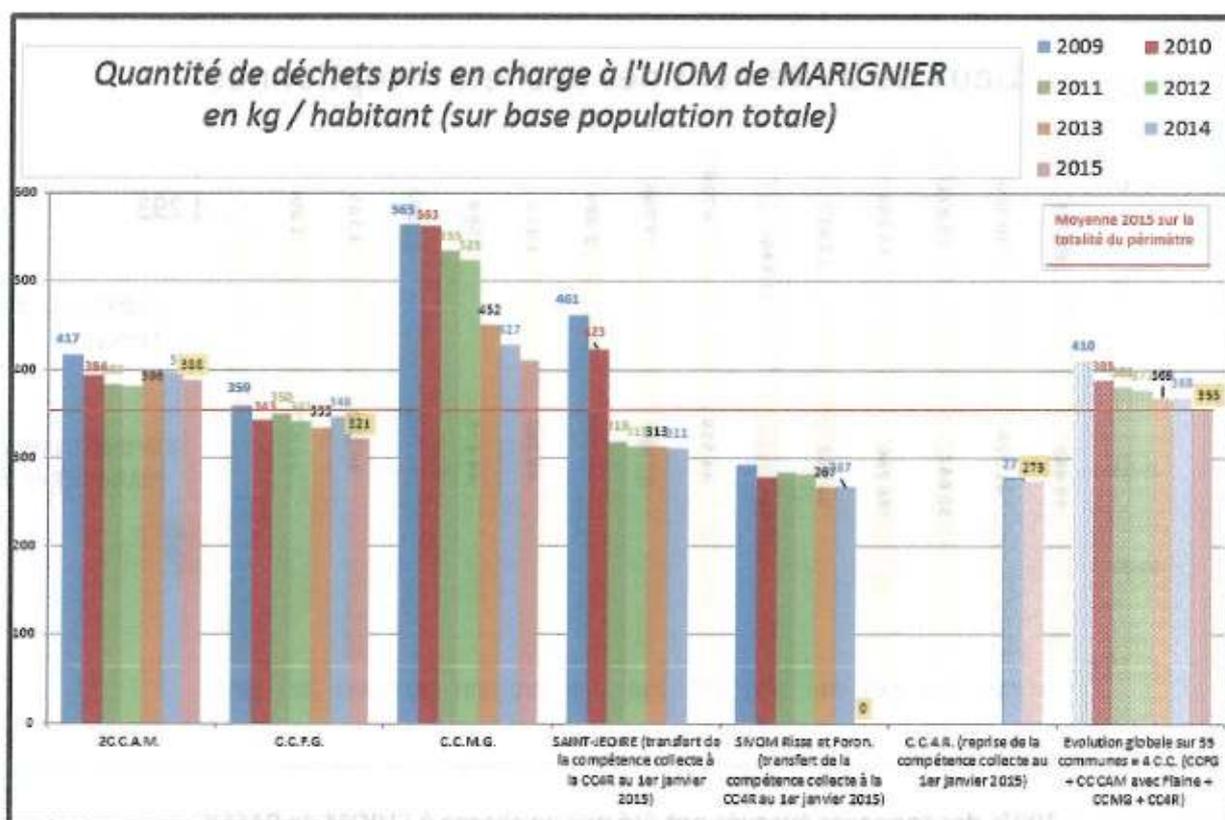


100% des tonnages évacués ont été pris en charge à l'UIOM de PASSY.

6 - Production de déchets ménagers par collectivité.

Quantité de déchets pris en charge à l'UIOM de MARIGNIER en kg / habitant (sur base population totale et hors incinérables de déchetteries)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
2C.C.A.M.	417	394	382	381	396	397	388
C.C.F.G.	359	343	350	341	335	346	321
C.C.M.G.	563	563	535	525	452	427	411
SAINT-JEOIRE (transfert de la compétence collecte à la CC4R au 1er janvier 2015)	461	423	319	313	313	311	- reprise de compétence par la CC4R.
SIVOM Risse et Foron. (transfert de la compétence collecte à la CC4R au 1er janvier 2015)	293	279	284	282	267	267	- reprise de compétence par la CC4R.
C.C.4.R. (reprise de la compétence collecte au 1er janvier 2015)	-	-	-	-	-	277	273
Evolution globale sur 35 communes = 4 C.C. (CCFG + CC CAM avec Flaine + CCMG + CC4R)	410	388	381	377	369	368	355
total des 25 communes	405	385	376	368	345	345	328



Déchets pris en charge à l'UIOM de MARIGNIER : évolution du tonnage total annuel en %

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
C.C.F.G.	-2,5%	34,3%	4,8%	-1,9%	-1,1%	5,0%	-5,1%
C.C.M.G.	-1,0%	1,3%	-4,7%	-1,3%	-13,8%	-4,9%	-3,3%
2 C.C.A.M	-5,3%	-15,6%	-1,6%	-0,5%	-2,8%	0,6%	-1,5%
SIVOM Risse et Foron (transfert de la compétence collecte à la CCAR au 1er janvier 2015)	-4,0%	-3,6%	3,9%	1,1%	-4,5%	1,9%	-
SAINT-JEOIRE (transfert de la compétence collecte à la CCAR au 1er janvier 2015)	9,2%	-7,6%	-23,8%	-0,9%	1,1%	-0,5%	-
C.C.4.R. (reprise de la compétence collecte au 1er janvier 2015)							0,1%
Evolution globale sur 35 communes = 4 C.C. (CCFG + CC CAM avec Flaine + CCMG + CCAR)	-4,1%	-3,5%	-0,2%	-0,9%	-1,6%	-0,7%	-2,5%

7 - Partenariat privilégié avec le SITOM des Vallées du MONT-BLANC

En cas de saturation de notre équipement, lors des arrêts techniques ou en cas d'incident, l'exutoire alternatif prioritaire est l'UIOM de Passy. En effet, une convention de partenariat privilégié lie notre

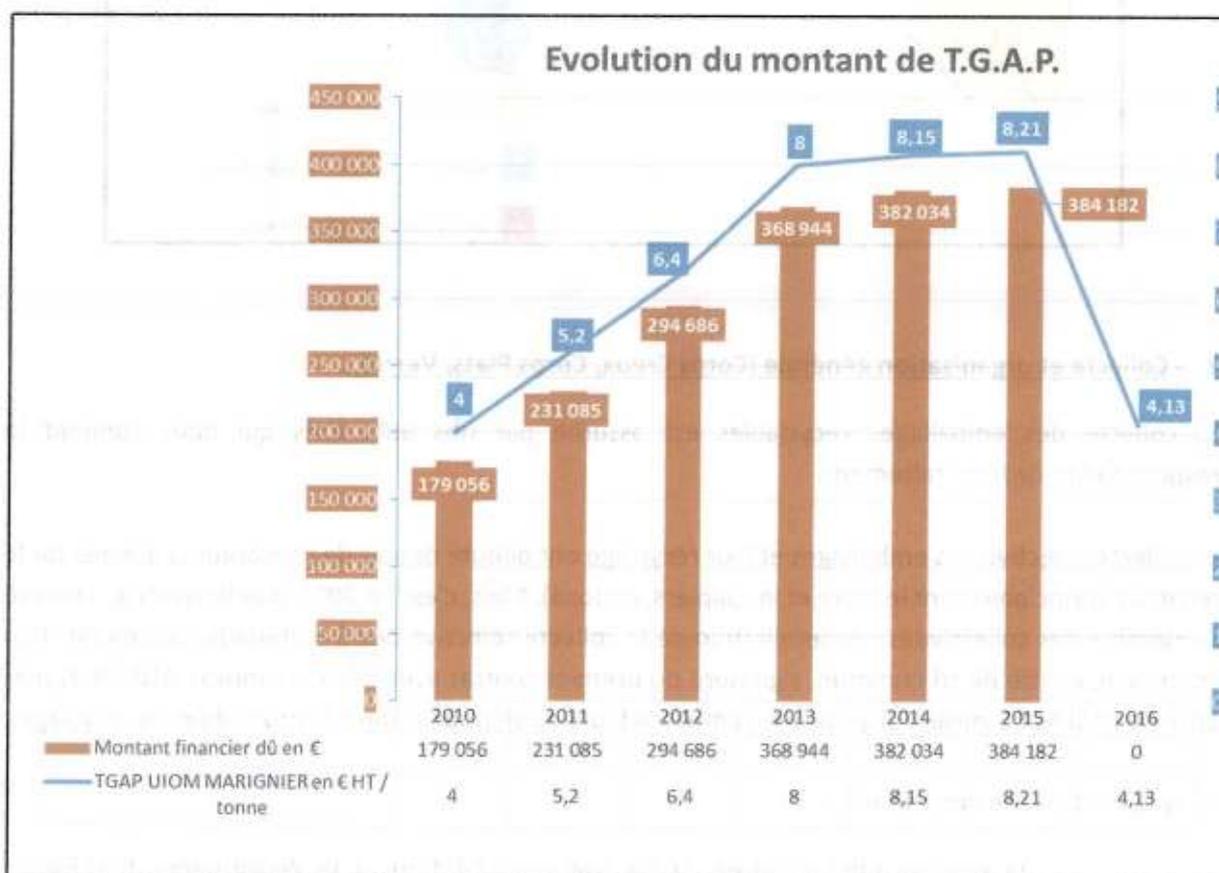
syndicat et le SITOM des Vallées du MONT-BLANC, afin que les déchets excédentaires de notre territoire soient pris en charge à l'UIOM de PASSY, ce qui permet de limiter les transports.

Par ailleurs, une convention d'inter-dépannage entre 5 collectivités gestionnaires d'incinérateur et le Département a été signée à l'échelle de la HAUTE-SAVOIE (signature entre le Département et les 5 syndicats intercommunaux). Cette convention concourt à des objectifs identiques à celle passée entre notre syndicat et le SITOM, mais à l'échelle départementale : éviter le transport de déchets hors du Département, alors que certains sites ne fonctionnent pas à leur capacité maximale.

8 - Assistance à la gestion du contrat

Le syndicat s'est attaché les services de la société ENVINERGIE (Monsieur Michel ROGELET) depuis 2009 afin de l'assister dans la gestion du contrat d'exploitation (validation du GER, vérification de la bonne exécution du contrat, soutien du syndicat sur les points de divergences avec l'exploitant, relations avec la DREAL, conseil sur les orientations stratégiques...).

9 - Evolution du niveau de T.G.A.P.



- Le syndicat était signataire du contrat ECO-EMBALLAGES (Contrat Programme de Durée barème D, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010). Le 24 novembre 2011, le SIVOM a décidé de mettre fin à ce barème, en signant le nouveau contrat, barème E, dit CAP (Contrat pour l'Action et la Performance). En effet, ce nouveau contrat permet de bénéficier de soutiens financiers plus importants qu'avec l'ancien contrat. Ce dernier est entré en application avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Il prendra fin au 31 décembre 2016.
- Le SIVOM est responsable du tri des emballages. Pour cela, il assure le tri des deux flux, corps plats et corps creux, avant acheminement vers les différentes filières. Le marché de tri de ces matériaux a été attribué à la société EXCOFFIER Frères, après consultation par appel d'offres ouvert réalisé durant le 1^{er} semestre 2010. Il a pris effet au 1^{er} juillet 2010 pour une durée d'un an (avec possibilité de renouvellement de quatre fois un an). Le 28 mars 2014, le syndicat a signé la décision de reconduction n° 4 du marché permettant sa prolongation jusqu'au 30 juin 2015. Le centre de tri est situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). Pour satisfaire aux exigences des nouvelles filières retenues, un avenant n° 1 au marché a été signé et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Un avenant n° 2 a été signé le 26 décembre 2013. Ce dernier précise les modalités d'exécution du marché à compter du 1^{er} janvier 2014, date à partir de laquelle la société EXCOFFIER interviendra pour partie pour le compte de la 2CCAM et pour le SIVOM de la Région de CLUSES. En début d'année 2015, une consultation a été lancée, afin de désigner la société qui aura en charge le tri des emballages à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2016. Le marché a été attribué à la société EXCOFFIER.
- Notre syndicat est également signataire du contrat pour le soutien à la valorisation des papiers avec la société ECO-FOLIO (contrat en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016).
- Le SIVOM assure la coordination des actions de promotion de la collecte sélective des emballages : campagnes de communication, animations dans les écoles, stands d'information....

3 - Prise en charge du verre d'emballages :

- La collecte :

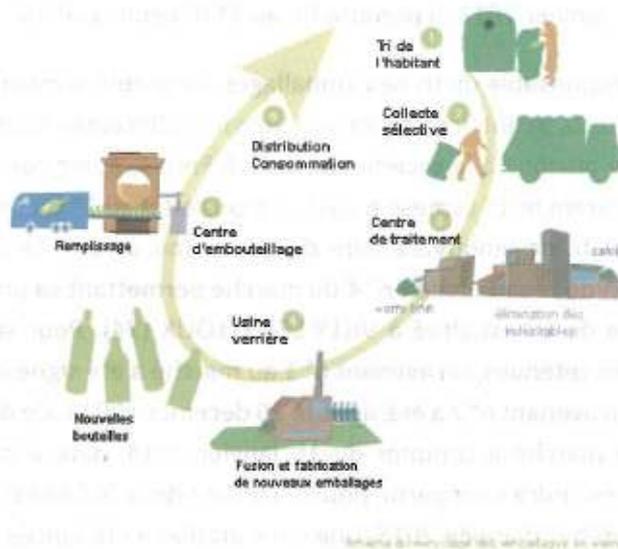
Le verre est collecté par les collectivités adhérentes grâce à des P.A.V - Points publics d'Apport Volontaire, équipés majoritairement de conteneurs aériens (environ 150 conteneurs par flux sur l'ensemble du territoire). Certaines collectivités mettent en place ponctuellement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Seule, la C.C.M.G. collecte le verre, de manière complémentaire, dans des bacs 660 litres (180 bacs environ) situés sur de nombreux points de regroupement. Le code couleur uniforme sur l'ensemble du territoire est la couleur verte.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations d'ECO-EMBALLAGES, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

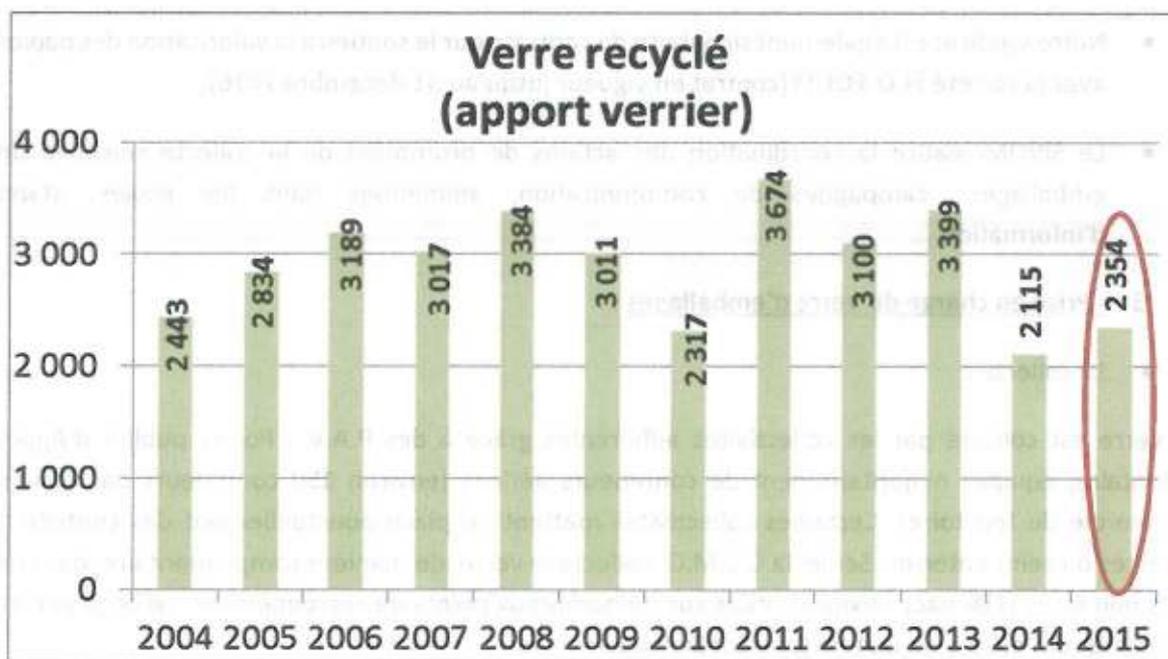
La collecte est assurée quasiment exclusivement en prestation de services à l'exception du territoire de la C.C.M.G. où la collecte des bacs 660 litres est assurée par la régie intercommunale.

Dans tous les cas, le verre est stocké sur des plates-formes. Le transport du verre vers les usines de recyclage est assuré par les camions affrétés par la filière de recyclage O-I Manufacturing.

- Le traitement et la chaîne du recyclage.



Le verre est recyclable à l'infini et à 100%.



Evolution annuelle des tonnages de verre recyclé.

La forte baisse de tonnage observée en 2014, s'explique par une réduction du périmètre de compétence du syndicat (reprise de la compétence tri sélectif par la 2.C.C.A.M. au 1^{er} janvier 2014).

Bénéfice environnemental du recyclage du verre (source : <http://e-tonnes.ecoemballages.fr/verre.html>)



1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

1 546,58 tonnes de sable
 et 235,16 tonnes de calcaire
 et 2 747,13 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an)
 et 3 440,76 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) **W**
 et 1 087,33 tonne éq CO₂ (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

2 Estimez les équivalences en emballages

5 231 111 bouteilles de 75 cl **W**
 soit une distance de 1 569,33 km si les bouteilles sont mises bout à bout
 soit un volume de 3 923,33 m³

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

5 032 329 nouvelles bouteilles de 75 cl (+50 grammes l'unité)
 Sur 1000 kg de verre issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 962 kg de verre recyclé



4 - Prise en charge des corps creux et des corps plats :

- La collecte :

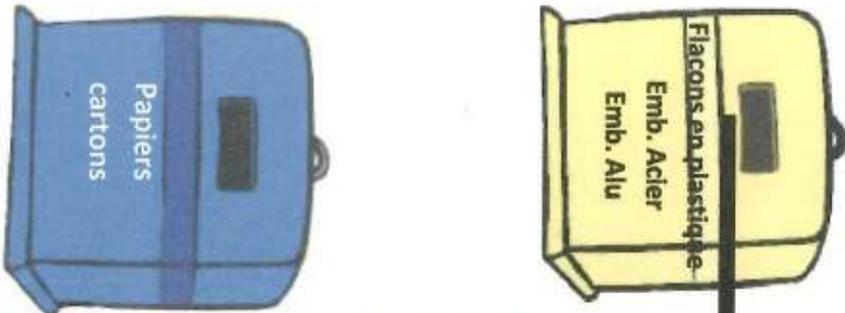
Les corps creux et corps plats sont collectés par les collectivités adhérentes grâce à des Points publics d'Apport Volontaire, majoritairement à l'aide de conteneurs aériens. Certaines collectivités mettent en place, ponctuellement, des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations d'ECO-EMBALLAGES, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

Nos collectivités adhérentes assurent l'acquisition et l'entretien des P.A.V., la collecte et le transport des deux flux jusqu'au centre de tri actuellement situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). La collecte est assurée exclusivement en prestation de services.

- Le traitement : tri des différents matériaux et envoi vers les différentes filières de recyclage.

Les deux flux sont accueillis et traités, de manière séparée, au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX, exploité par la Société EXCOFFIER.



Recyclage « Alu »
REGAL - AFFIMET

Recyclage « Acier »
EXCOFFIER

Recyclage « Plastiques »
VALORPLAST

Recyclage des « Briques »
REVIPAC

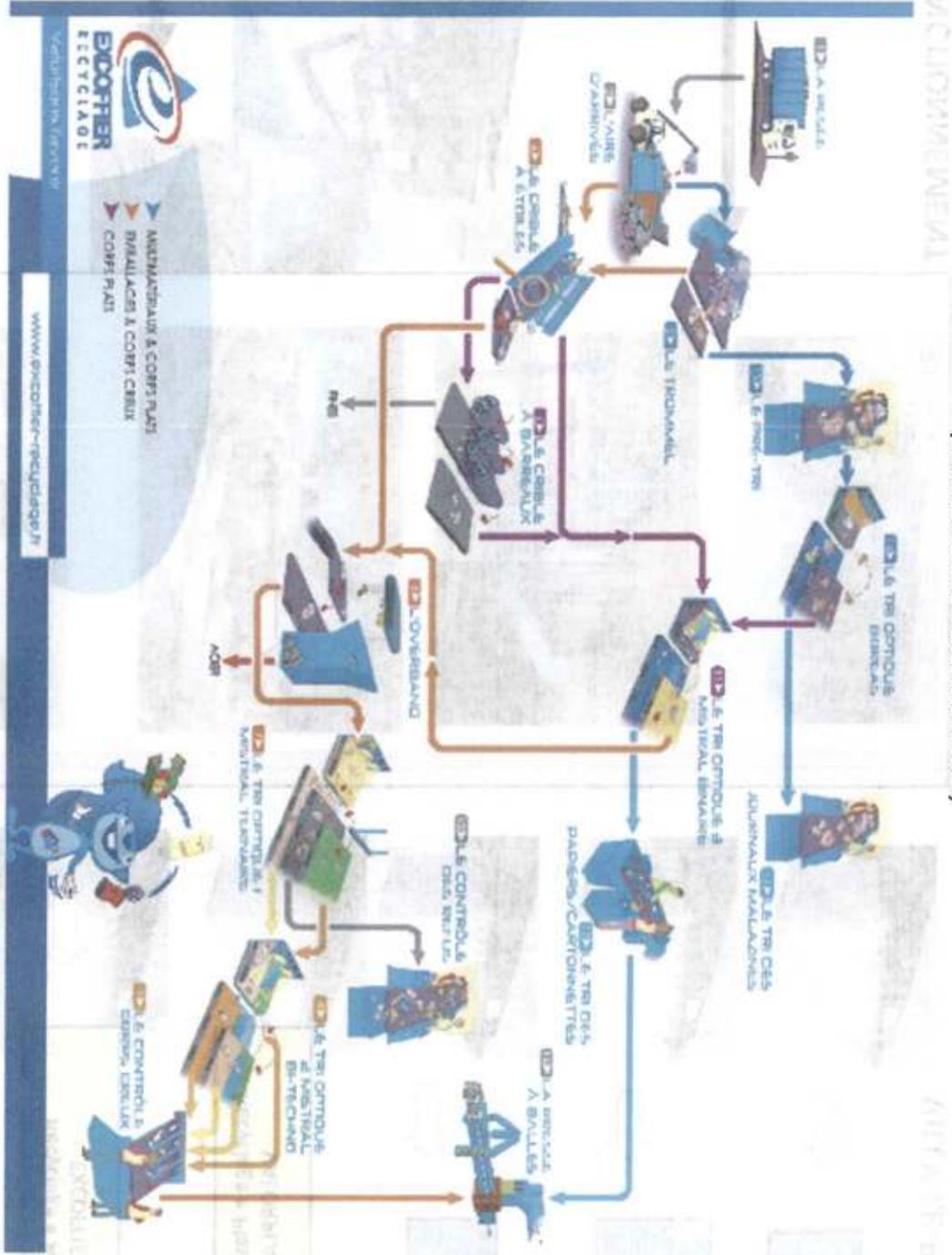
Recyclage « JRM et Gros de magasin »
EXCOFFIER

Recyclage des « cartonnettes »
EXCOFFIER

VILLY-LE-PELLOUX (74)

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

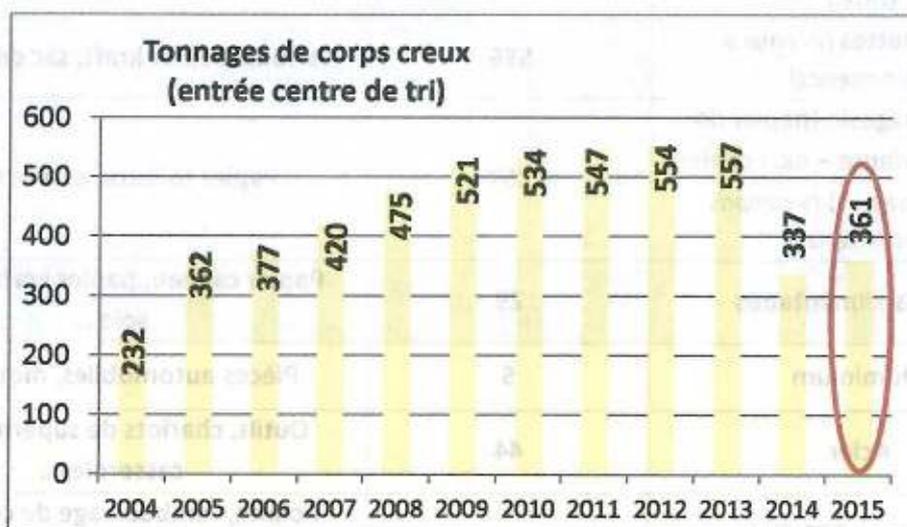
(source : EXCOFFIER Frères S.A.)



EXCOFFIER RECYCLAGE
www.excoffier-recyclage.fr

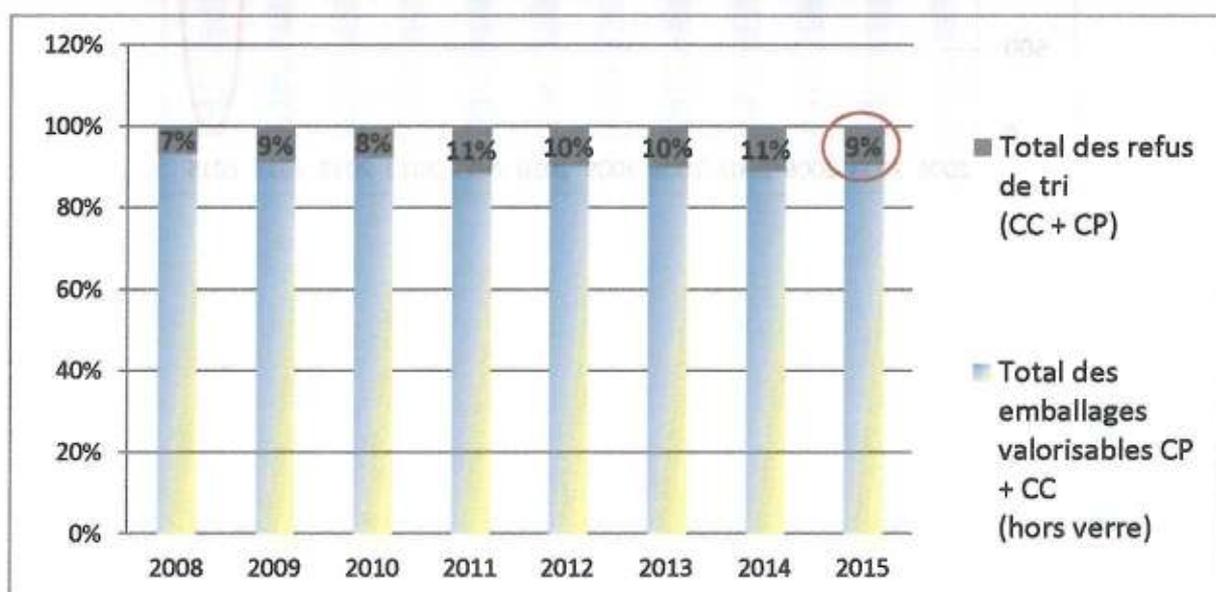
- Evolution annuelle des tonnages collectés pour chaque flux :

La baisse de tonnages entrant au centre de tri, à la fois pour les corps creux et les corps plats, observée en 2014, s'explique par une réduction de périmètre du fait de la reprise de la compétence « tri sélectif » par la 2.C.C.A.M. au 1^{er} janvier 2014.



MATIERE	Quantités annuelles recyclées en tonne	Produits recyclés.
Journaux Revues Magazines (JRM)	667	Papiers, journaux, magazines.
Cartonnettes (y compris déchetteries)	556	Cartons, papier kraft, sac en papier...
Gros de magasin (papier de qualité inférieure – ex. : cahier, enveloppes, ...) (y compris déchetteries)	267	Papier toilette, essuie tout,
Briques alimentaires	29	Papier cadeau, papier kraft, papier soie...
Aluminium	5	Pièces automobiles, mobilier...
Acier	44	Outils, chariots de supermarché, casseroles...
Plastiques PET Clair	168	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes peluches ...
Plastiques PET Foncé		Tapis, moquettes de voitures, textiles ...
Plastiques PEHD		Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics ...

- Les refus de tri :



Le taux de refus reste toujours relativement faible : il représente 9 % de la totalité des deux flux corps plats + corps creux. Cela signifie que 91 % des déchets qui entrent au centre de tri sont recyclés.

- Bénéfices environnementaux - équivalence en « nombre d'emballages » et quantités de produits nouvellement produits (sources = <http://e-tonnes.ecoemballages.fr>)

ECO EMBALLAGES

Tonnes d'emballages triées: 44



1 Mesurer les bénéfices environnementaux **A lire**

84,20 tonnes de minerai de fer
 et 27,24 tonnes de coke (chauffe)
 et 503,20 MWh d'eau (consommation moyenne domestique : 22 MWh/hab/an)
 et 190,20 MWh d'énergie (consommation moyenne annuelle : 18,3 MWh/hab/an)
 et 76,80 tonnes de CO2 (émission moyenne domestique : 1,82 T/hab/an)

2 Estimer les équivalences en emballages

882,816 boîtes de conserve "d/2"
 soit une distance de 76,12 km si les conserves sont mises bout à bout
 soit un volume de 436,21 m³

3 Découvrir une sélection de produits recyclés

10,1 tonnes (pour volume de 100 kg) de papier journal (20 kg par tonne)
 ou 441 charlots de supermarché (10 kg par tonne)
 ou 34 657 boîtes de pastèque (700 grammes par tonne)
 Sur 1000 kg de refus, soit de déchets sélectifs, on obtient ainsi 200 kg de refus recyclés

ECO EMBALLAGES

Tonnes d'emballages triées: 29



1 Mesurer les bénéfices environnementaux **A lire**

87,00 tonnes de bois
 et 84,12 MWh d'eau (consommation moyenne domestique : 22 MWh/hab/an)
 et 118,80 MWh d'énergie (consommation moyenne annuelle : 18,3 MWh/hab/an)
 et Tonnes de CO2 évitées : 400 kg/tonne

2 Estimer les équivalences en emballages

1 100 000 boîtes de 1 litre
 soit une distance de 100,00 km si les boîtes sont mises bout à bout
 soit un volume de 4 700,00 m³

3 Découvrir une sélection de produits recyclés

101,000 rouleaux de papier cadeau (100 grammes par tonne)
 ou 200 000 rouleaux de papier toilette (100 grammes par tonne)
 ou 200 000 papiers de lit (100 grammes par tonne)
 Sur 1000 kg de refus, soit de déchets sélectifs, on obtient ainsi 200 kg de refus recyclés

ECO EMBALLAGES

Tonnes d'emballages triées: 137



1 Mesurer les bénéfices environnementaux **A lire**

13000 tonnes de pétrole brut
 et 14,00 tonnes de gaz naturel
 et 1 300,00 MWh d'énergie (consommation moyenne annuelle : 18,3 MWh/hab/an)
 et 200,00 tonnes de CO2 (émission moyenne domestique : 1,82 T/hab/an)

2 Estimer les équivalences en emballages

3 000 000 bouteilles de 1,5 litre
 soit une distance de 1 000,00 km si les bouteilles sont mises bout à bout
 soit un volume de 4 425,00 m³

3 Découvrir une sélection de produits recyclés

10 000 capotons (1 kg de fibres de PET recyclé dans une chemise)
 ou 200 000 pulls polaires (100 grammes par tonne)
 Sur 1000 kg de refus, soit de déchets sélectifs, on obtient ainsi 200 kg de refus recyclés

ECO EMBALLAGES

Tonnes d'emballages triées: 60



1 Mesurer les bénéfices environnementaux **A lire**

10,10 tonnes de pétrole brut
 et 14,00 tonnes de gaz naturel
 et 200,00 MWh d'énergie (consommation moyenne annuelle : 18,3 MWh/hab/an)
 et 10,10 tonnes de CO2 (émission moyenne domestique : 1,82 T/hab/an)

2 Estimer les équivalences en emballages

1 000 000 bouteilles de 1 litre
 soit une distance de 100,00 km si les bouteilles sont mises bout à bout
 soit un volume de 4 000,00 m³

3 Découvrir une sélection de produits recyclés

100 tonnes de fibres (100 kg par tonne)
 ou 100 tonnes de vêtements (100 kg par tonne)
 ou 100 tonnes de chaussures (100 kg par tonne)
 Sur 1000 kg de refus, soit de déchets sélectifs, on obtient ainsi 200 kg de refus recyclés

• Les chaînes du recyclage des principaux matériaux :

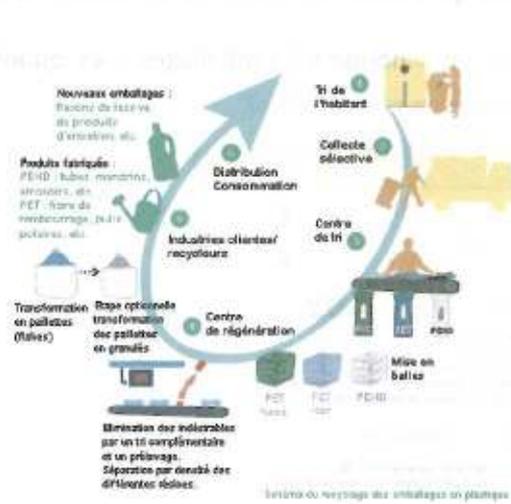


Schéma du recyclage des emballages en plastique



Schéma du recyclage des emballages en papier - carton

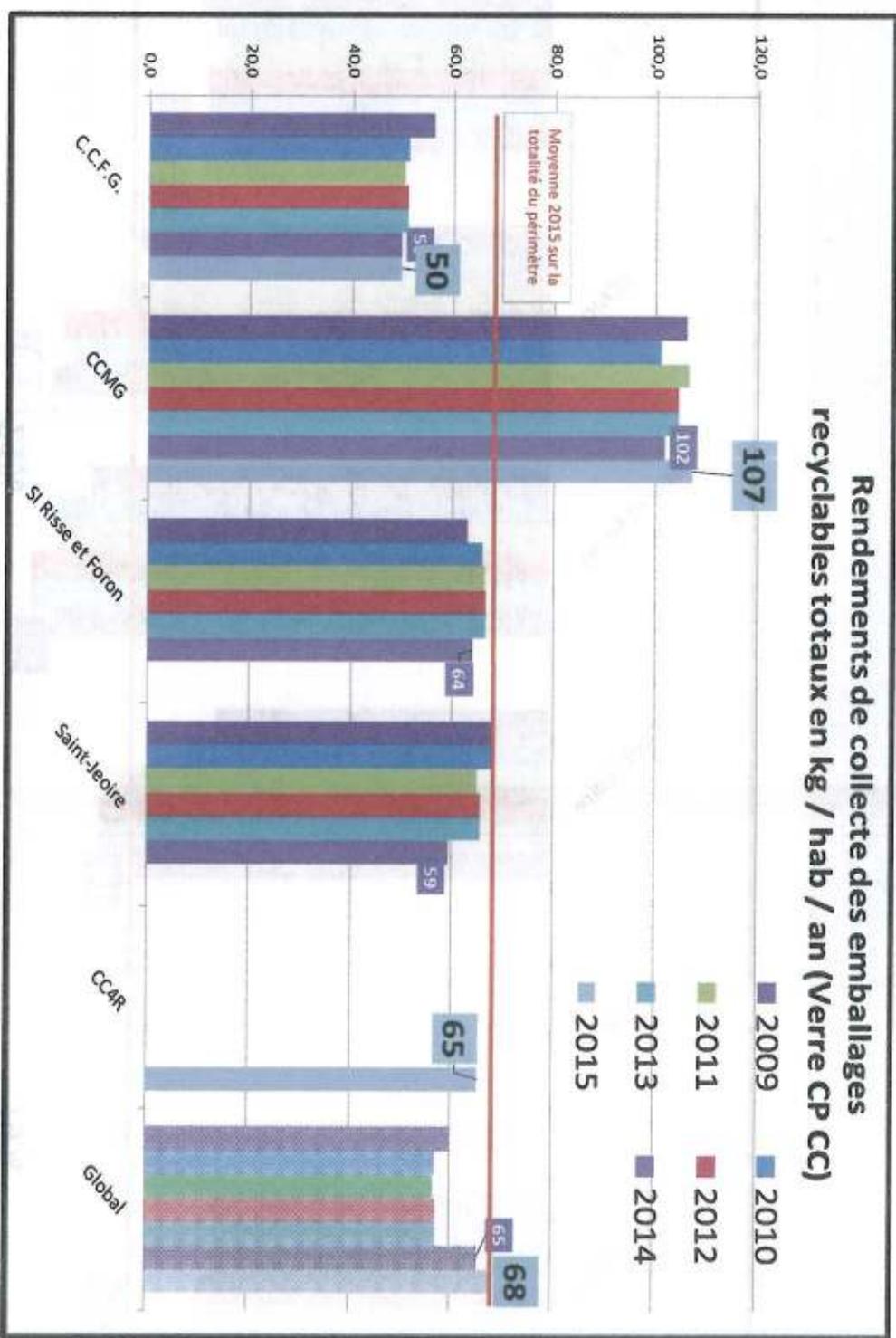


Schéma du recyclage des emballages en aluminium



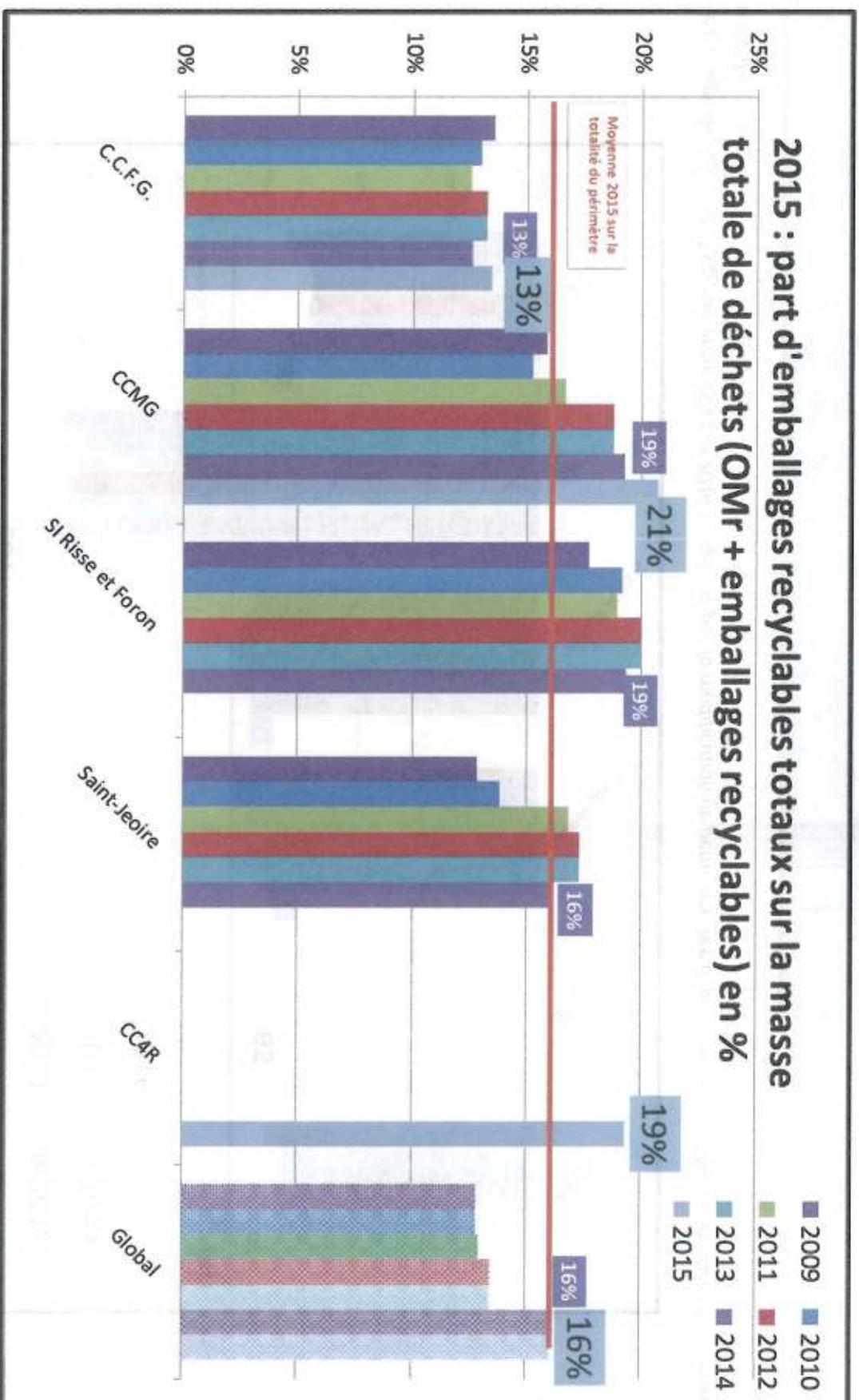
Schéma du recyclage des emballages en acier

Rendements de collecte des emballages recyclables totaux en kg / hab / an (Verre CP CC)

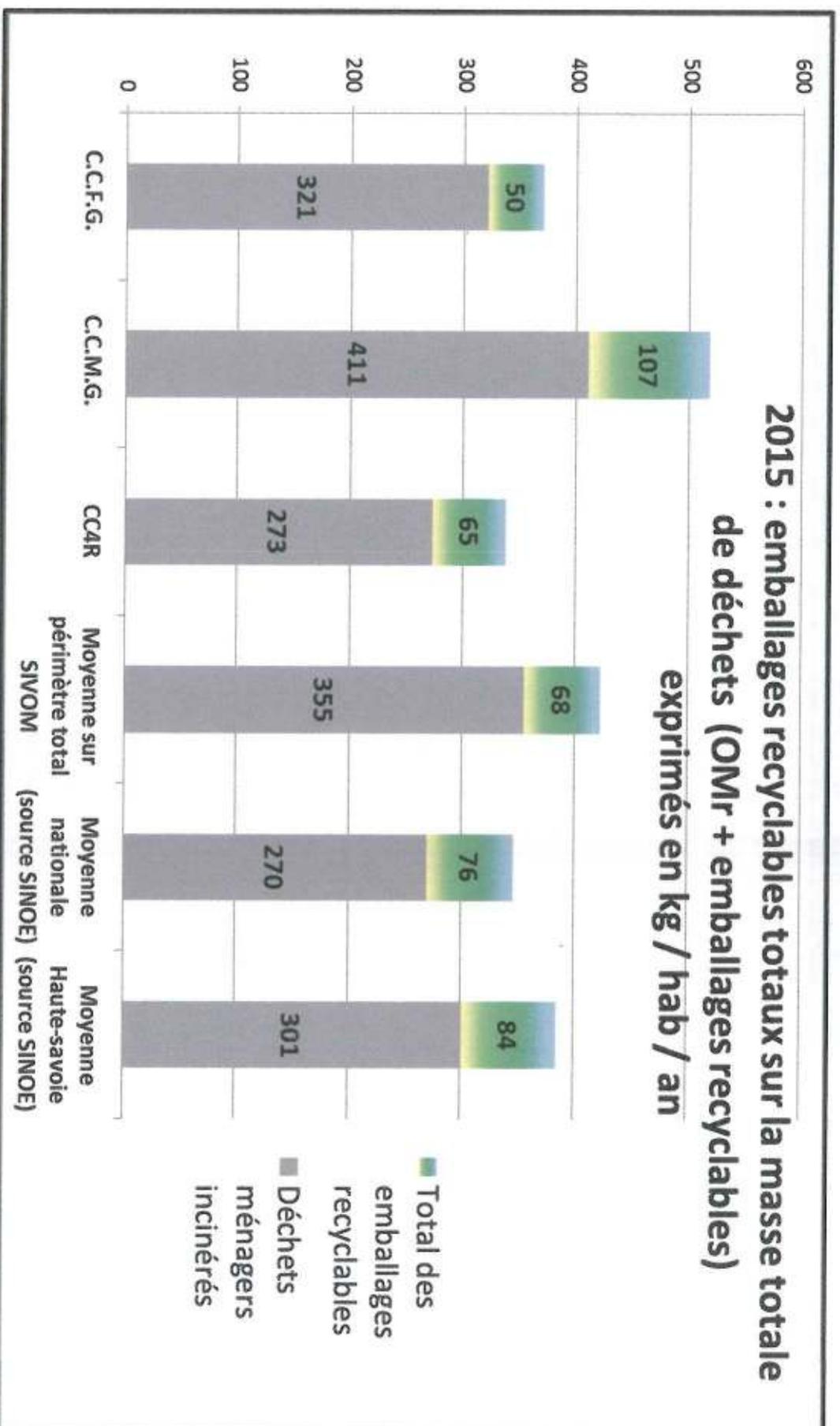


Le passage de 57,2 à 65,4 kg/hab entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la ZCCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».

2015 : part d'emballages recyclables totaux sur la masse totale de déchets (OMr + emballages recyclables) en %



Le passage de 13 à 16 % entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la 2CCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».



SOTIS : emballages recyclables totaux sur les masses totales exprimées en kg \ hab \ an



D - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1- Compostage individuel :

Depuis 2008, le SIVOM a lancé une opération d'accompagnement au compostage des biodéchets des ménages. Cette opération vise à détourner des filières traditionnelles (incinération et déchetteries) les déchets alimentaires (préparation et restes de repas), ainsi que les déchets verts, afin de limiter les coûts de gestion et l'impact environnemental.

Pour ce faire, le syndicat propose la mise à disposition de matériels de compostage : un composteur de 420 litres, un bio-seau et un guide de compostage.



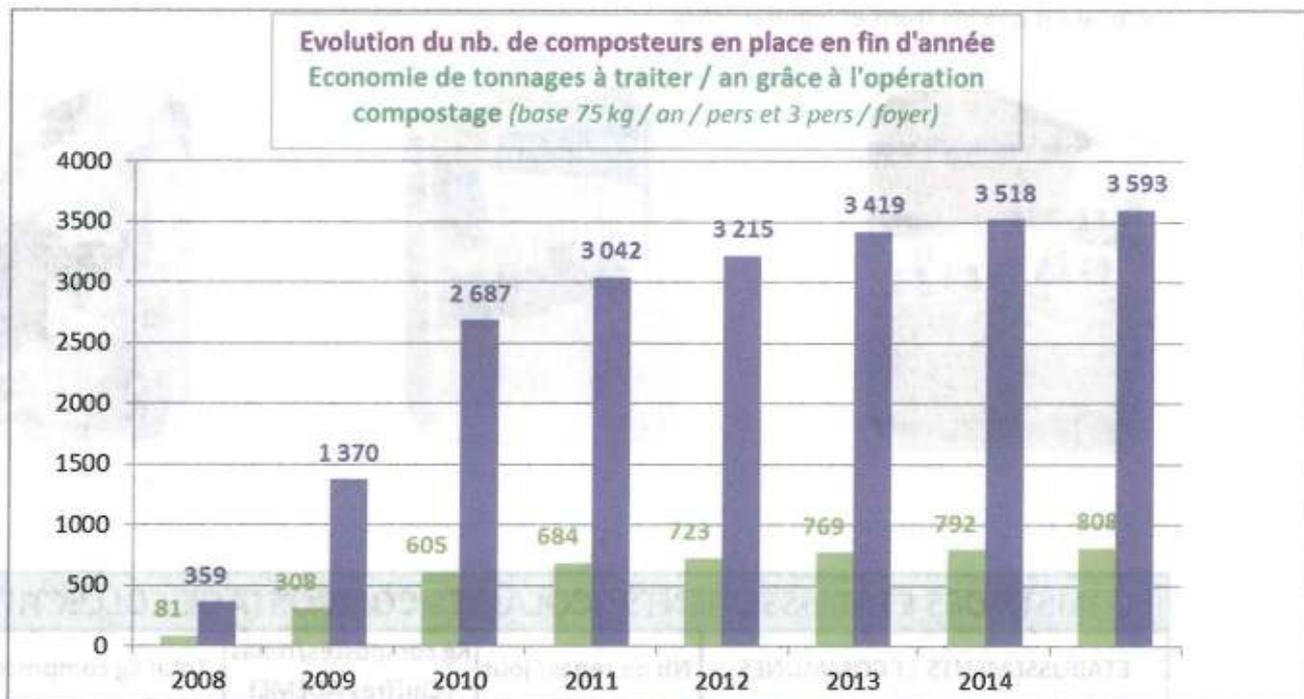
Les animateurs compost du syndicat assure la livraison, le montage du composteur et transmettent aux foyers volontaires, les informations essentielles de fonctionnement lors d'un entretien, à domicile, de 15 à 30 minutes environ.

L'inscription se fait en mairie (sauf sur le territoire de la C.C.F.G. ou l'inscription se fait au siège de la Communauté de Communes), contre un chèque de 20 euros.

En 2014, Fadila BOUCHAMA, avait repris la mission de Nelly MARTINEZ, (partie à la 2C.C.A.M.), afin de continuer d'assurer la mise en place des composteurs chez les particuliers.

Nombre de composteurs installés par le SIVOM de la Région de CLUSES au 31 décembre 2015 sur l'ensemble du périmètre de compétence (25 communes).

Communes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation / à 2014
AYZE			95	127	132	141	148	150	1%
BOHNEVILLE			195	240	264	288	298	308	3%
BRISON			26	26	26	29	29	31	7%
CHATELON		67	93	100	107	110	112	115	3%
CONTAMINE			74	87	96	103	106	113	7%
FAUCIGNY			52	55	54	57	68	69	0%
LA RIVIERE ENVERSEE			34	39	39	39	39	41	5%
LA TOUR			61	62	74	78	83	86	1%
MARCELLAZ		0	56	68	70	76	76	79	4%
MARGNIER	359	425	443	472	481	502	520	528	2%
MEGEVETTE		34	40	43	43	48	50	51	2%
MIEUSY			174	200	213	217	222	223	0,5%
MORILLON			44	48	51	51	51	52	2%
ONRHON		73	86	93	100	109	114	115	1%
PELLONNEX		110	118	125	134	141	144	144	0%
PETIT BORNAND			46	59	61	65	69	72	4%
SAINT JEORE		137	157	163	171	191	193	195	1%
SAMOËNS			155	182	197	205	211	219	4%
SIXT FER A CHEVAL			26	47	51	54	57	62	9%
ST JEAN THOLOME		70	75	84	88	96	101	102	1%
TAININGS			148	183	200	212	224	227	1%
VERCHAUX			73	92	96	96	98	100	1%
VILLE EN SALLAZ		56	59	61	63	67	69	71	3%
VUZ EN SALLAZ		263	314	330	344	372	376	382	2%
VOUDY			38	45	51	58	56	58	4%
Nb de composteurs en place (25 communes)	359	1 370	2 687	3 042	3 215	3 419	3 518	3 593	
Variation du nb. de composteurs / à l'année précédente.		282%	96%	13%	6%	6%	3%	2%	
Tonnages détourés / en grise au compostage.	80,775	308,25	604,575	694,45	723,375	769,275	791,55	808,425	



* base de 75 kg / an / pers. et 3 personnes par foyer.

2- Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire :

Le composteur de la cantine de l'école de SAINT-JEAN-DE THOLOME est toujours en place depuis 2010 et fonctionne toujours convenablement (60 repas/jour).

En février et mars 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES a collaboré avec la commune de MARGNIER pour mettre en place les premiers composteurs de restauration scolaire en avril 2011.

En fin d'année 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES et la C.C.F.G., à la demande du Lycée Hôtelier François BISE de BONNEVILLE, avaient commencé à étudier l'opportunité de compostage des déchets alimentaires du self de l'établissement. Il a été mis en place dans le courant du printemps 2012.

En fin d'année 2012, nous avons également étudié la mise en place du compostage pour le restaurant scolaire de l'école primaire de VILLE-EN-SALLAZ.

En 2013, nous avons pu mettre en place un composteur collectif dans l'école de VILLE-EN-SALLAZ (40 repas/jour) et dans le Lycée Professionnel Agricole de CONTAMINE-SUR-ARVE (500 repas/jour).

La première récupération du compost produit au Lycée de CONTAMINE a eu lieu en mai 2014.



En 2015, les premières démarches de diagnostic ont été lancées au collège de SAINT-JEOIRE : le nombre de repas servis est important (plus de 600 repas/jour, 4 fois par semaine et présence d'élèves de maternelle + primaires). Pour information, le composteur a été mis en route le 25 avril 2015 en ne compostant que les fruits et légumes crus.



LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES COMPOSTAGE COLLECTIF			
ETABLISSEMENTS ET COMMUNES	Nb de repas/ jour	Kg compostés/repas (Chiffres ADEME)	Total Kg compostés / an
ST JEAN DE THOLOME (Primaire)	60	0,1	1020
MARIGNIER (Primaires 2 sites)	250	0,1	4250
Lycée Hôtelier F.BISE BONNEVILLE	400	0,15	10200
VILLE EN SALLAZ (Primaire)	50	0,1	850
Lycée Agricole CONTAMINE SUR ARVE	500	0,15	12750
TOTAL			29070

INDICATEURS FINANCIERS

A- MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché - fin du marché	Montant annuel des prestations
UIOM	Exploitation de l'UIOM	Marché de services	ARVALIA	6 ans - 30 septembre 2015 (renouvelable 1 fois 6 ans = 30 septembre 2021).	Dépenses 3 945 336,48 € HT
	Suivi environnemental	MAPA	AAir Lichens	5 ans -- 2015 à 2019.	Dépenses 24 190,48 € HT
	Assistance au suivi du marché de l'UIOM + mission spécifique pour passation avenant n°5.	MAPA	Environergie (Michel ROGELT)	3 ans -- 31 décembre 2016.	Dépenses 38 460,00 € HT

OPERATIONS	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché / Contrat fin du marché	Montant annuel des prestations en €
Tri et valorisation des Emballages Recyclables	Tri des corps creux et des corps plats	Marché de services	S.A. EXCOFFIER Frères	1 an - 30 juin 2011 (renouvelable 4 x 1 an sup. = 30 juin 2015) + nouveau marché courant du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016 (renouvelable 4 X 1an).	Dépenses 136 518,45 € HT
	Soutiens à la valorisation des 5 emballages recyclables	Contrat (CAP barème E)	ECO-EMBALLAGES	6 ans - 31 décembre 2016	Recettes 388 937,26 €
	Valorisation et rachat de l'aluminium issu de la collecte sélective	Contrat	REGAL AFFIOMET	6 ans - 31 décembre 2016	Recettes 4194,98 €
	Valorisation et rachat des emballages en plastique issus de la collecte sélective (PETc, PETf, PEHD)	Contrat	VALORPLAST	6 ans - 31 décembre 2016	Recettes 30 436,68 €
	Valorisation et rachat des papiers – cartons issus de la collecte sélective (JRM, cartonnets 5,02 Gros de Magasin, Acier)	5 Contrats	EXCOFFIER	1,5 ans - 31 décembre 2016	Recettes 134 584,80 €
	Valorisation et rachat du verre issu de la collecte sélective	Contrat	O-I manufacturing	6 ans - 31 décembre 2016	Recettes 48 867,26 €
Soutien à la valorisation des papiers non adressés	Convention	ECOFOLIO	3 ans - 31 décembre 2016	Recettes 33 168,55 €	

B BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels

1 - INCINERATION - HORS TAXES			
N° compte		BUDGET 2015	Réalisé 2015
DEPENSES D'EXPLOITATION			
611	Prest services (OM 35cnes)	2 935 000,00	2 857 068,34
611	Intéressement mâchefers 2013	155 000,00	154 970,89
611	Gestion des mâchefers	286 000,00	314 646,89
611	Prest services (AMO suivi contrat)	38 500,00	38 460,00
611	Prest services (Plan suivi environnemental)	27 000,00	24 190,48
611	Prest services (Cart dioxine + Finance Activ)	15 000,00	15 040,87
611	Prest services (Etudes géologiques)	7 000,00	2 175,00
6156	Maintenance informatique (GENESYS)	1 000,00	565,54
6161	Assurances	3 500,00	0,00
617	Etudes + 0 rejet	17 925,00	5 925,00
617	Etude plate-forme déchets		
618	Valorisation mâchefers CSA3D	36 000,00	8 114,86
618	Certification ISO 50001		
6226	Honoraires	2 000,00	1 650,00
6231	Annonces et insertions	400,00	359,42
6236	Imprimés (plaquettes)	600,00	6,27
6281	Cotisation AMORCE	1 000,00	968,00
63512	Taxes foncières	16 000,00	15 543,00
637	TGAP	380 000,00	374 433,29
637	Taxes communales		
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	2 800,00	1 180,08
658	Charges gestion: contrib A.G.	115 200,00	115 173,66
66111	Intérêts de la dette	165 000,00	147 343,33
66112	ICNE	-1 300,00	-1 913,68
6682	Autres charges financières (emprunt)	2 000,00	0,00
6688	Autres charges financières (const garantie ins)	9 600,00	3 000,00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00	351,68
6811 (042)	Amortissements	662 000,00	659 955,96
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	216 500,00	0,00
617	RESTES A REALISER	5 925,00	
Total exploitation		5 102 725,00	4 739 208,88
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
1641	Capital dette	570 000,00	566 666,00
2031	Etude décharge		
2031	Analyse décharge		
2135	Manches gore + économiseur (RAR 527 9456)	530 000,00	0,00
238	FGER curatif et préventif	248 000,00	245 676,25
2135 (041)	Installations générales (int FGER)	250 000,00	207 611,30
29031 (040)	Régularisation amortissement	2 000,00	1 933,95
2313	Modif accès UJOM (RAR 329 5586)	334 000,00	4 441,90
13911 (040)	Amortissement des subventions	4 100,00	4 071,27
13913 (040)	Amortissement des subventions	24 400,00	24 358,00
020	Dépenses imprévues	53 289,00	0,00
2135 & 2313	RESTES A REALISER	299 000,00	
Total investissement		2 015 789,00	1 054 738,67
Total dépenses		7 118 514,00	5 793 967,55
RECETTES D'EXPLOITATION			
706	Autres prestations de service	700 000,00	760 354,84
7097	Remboursement frais	300,00	299,16
74	Participation Collectivités territoriales		4 079 500,00
777 (042)	Amortissements des subventions	28 500,00	28 429,27
778	Indemn CG troubles divers UJOM	115 000,00	114 876,00
778	Autres prod excep (remb taxe hab)	805,00	850,00
778	Autres prod excep		115,54
7811 (042)	Régularisation amortissement	2 000,00	1 933,95
778	RESTES A REALISER	114 600,00	
Total exploitation		846 605,00	4 986 358,76
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
1068	Autres réserves (excédent capitalisé)		
1318	Subvention investissement	353 289,00	353 289,00
1641	Emprunt	500 000,00	500 000,00
2111	Termis rus	0,00	0,00
28135 (040)	Amortissement (installations générales)	65 000,00	64 457,96
28157 (040)	Amortissement (Agencements)		
28181 (040)	Amortissement (installation générale)	592 000,00	591 012,00
28182 (040)	Amortissement (Matériel de transport)	5 000,00	4 486,00
238 (041)	Avances et acomptes (int FGER)	250 000,00	207 611,30
021	Virement de la section d'exploitation	216 500,00	0,00
2111	RESTES A REALISER	265 000,00	
Total investissement		1 981 789,00	1 720 856,26
Total recettes		2 828 394,00	6 707 215,02
Besoin de participation (prévisions+RAR)		4 364 695,00	
Prélèvement sur fond de roulement		285 195,00	
Besoin de participation H.T.		4 079 500,00	

Dans le cadre du marché de services qui lie notre syndicat à la société ARVALIA, cette dernière a réalisé sur l'installation, en 2015, 212 057,77 euros hors taxes de travaux, dans le cadre des dotations de Gros Entretien et Renouvellement, validés par notre syndicat, en début d'année. Les travaux les plus conséquents concernent l'entretien du four et de la chaudière (168 000 euros hors taxes).

2. Tri sélectif des emballages, compostage et prévention :

2- TRI SELECTIF - HORS TAXES			
N° compte	Intitulés	BP 2015	Réalisé 2015
DEPENSES D'EXPLOITATION			
6063	Fournitures de petit équipement (composteu	10 000,00	7 366,60
6063	Vêtement de travail	500,00	39,30
6064	Fournitures administratives	800,00	173,67
6066	Carburants	1 200,00	526,31
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	394,00
611	Prestations services (excoffier centre de tri)	140 000,00	137 718,45
6135	Location mobilier(copieur)	13 000,00	11 424,00
61551	Entretien véhicules	1 500,00	683,87
6156	Maintenance (photocopieur)	6 500,00	6 488,10
6168	Assurances	1 600,00	1 518,79
618	Versements organismes formation	1 200,00	1 110,00
6226	Honoraires	1 700,00	1 572,00
6231	Insertion communication dans presse	7 500,00	1 388,44
6236	Catalogues et imprimés	5 600,00	5 527,00
6237	Actions communication	5 000,00	2 694,00
6238	Changement identité visuelle		
6256	Frais de mission	500,00	170,67
6257	Réceptions	500,00	243,17
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00
6262	Télécommunications	1 200,00	728,37
6281	Concours divers (Cotisation...)	500,00	0,00
012	charges de personnel	TOTAL 94 400	TOTAL 80 718,59
6332	Cotisations versées au FNAAL	50,00	39,61
6336	Cotisations CNFPT - CDG	800,00	712,36
6338	Cotisations URSSAF	300,00	118,75
6413	Rémunération principale	39 000,00	38 103,82
6413	Autres indemnités	15 500,00	14 831,70
6414	Indemnités et avantages	500,00	256,58
6415	NBI, supp. fam. de traite.	100,00	27,48
6411	Rémunération principale NON TIT	8 000,00	2 859,00
6451	Cotisations URSSAF	9 000,00	7 009,08
6453	Cotisations caisses retraite	15 000,00	11 825,17
6454	Cotisations ASSEDIC	250,00	183,04
6475	Medecine du travail	400,00	324,00
6478	Cotisations assurance personnel	4 000,00	3 000,00
648	Autres charges de personnel (tickets resta	1 500,00	1 425,00
651	Redevances pour droits photos	1 000,00	160,00
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00	0,00
658	Contributions AG	105 000,00	105 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	489 640,00	301 762,60
658	Reversement CCFG (cartons)	35 000,00	34 741,33
673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00	0,00
6811 (042)	Amortissements	6 000,00	5 165,47
022	Dépenses imprévues		0,00
023	Virement à la section d'investissement	7 200,00	0,00
611	Restes à réaliser		
Total exploitation		943 040,00	707 315,93
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
13911 (040)	Amortissement des subventions	1 200,00	1 200,00
2051	Logiciel informatique		
2183	Matériel de bureau et informatique	12 000,00	6 647,00
2184	Mobilier		
Total investissement		13 200,00	9 847,00
Total dépenses		956 240,00	717 162,93
RECETTES D'EXPLOITATION			
701	Vente de produits finis verre		
701	Vente de produits finis EMR		
701	Vente de produits finis Valorplast	150 000,00	222 852,74
701	Vente de produits finis arcelor		
701	Vente de produits finis affimet		
706	Prestations de service	200,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	5 700,00	5 664,73
74	Remb contrat aidé	7 900,00	0,00
74	Soutiens ECO-EMBALLAGE	340 000,00	386 937,26
74	Soutiens ECO FOLIO	20 000,00	33 168,55
758	Rétrocession composteurs + part salariale tic	3 500,00	2 528,40
777 (042)	Amortissements des subventions	1 200,00	1 200,00
Total exploitation		528 500,00	654 349,68
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
2805 (040)	Amortissement (licences)	800,00	749,50
28157 (040)	Amortissement (Agencements)	1 680,00	1 526,45
28182 (040)	Amortissement (Matériel de transport)	3 000,00	2 479,40
28183 (040)	Amortissement (Mat bureau et info)	20,00	8,92
28184 (040)	Amortissement (Mobilier)	500,00	401,20
021	Virement de la section d'exploitation	7 200,00	
Total investissement		13 200,00	5 165,47
Total recettes		541 700,00	659 515,15
Besoin de participation		414 540,00	
Prélèvement sur fond de roulement		414 540,00	
Besoin de participation		0,00	

Durée d'extinction de la dette (les données ci-dessous concernent les sous-compétences incinération et tri sélectif) :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette en € HT	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667
Epargne brute annuelle en € HT ⁽¹⁾	1 569 791	607 351	879 911	827 741,84
Durée d'extinction de la dette en années.	3.6	7.9	4.8	5.03

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service, si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute.

(1) **Epargne brute** = recettes réelles de fonctionnement* – dépenses réelles de fonctionnement*

* RAR + rattachement compris.

$$\text{Durée d'extinction de la dette de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Etat de la dette du service (concerne les sous-compétences incinération – tri sélectif) :

L'état de la dette au 31 décembre 2012, 2013, 2014 et 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
En cours de la dette au 31 décembre de l'année N.		5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667
Montant remboursé durant l'exercice en € HT	En capital	669 697	857 430 <i>Dont 185 326 liés au remboursement anticipé des prêts contractés pour financer les déchetteries.</i>	566 667	566 666
	En intérêts	215 603	195 754	167 248	147 343

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE :

1. **Site internet** : le SIVOM de la Région de CLUSES dispose d'un espace dédié à la gestion des déchets. Celui-ci aborde les différents volets de la gestion des déchets :

- Le tri et le recyclage des emballages
- Le compostage
- L'incinération des déchets ménagers résiduels
- Etc...



2. **Les autocollants et les panneaux rigides sur le tri sélectif** :

Ces outils sont régulièrement utilisés pour informer la population sur les gestes de tri. Ainsi, les adhésifs sont apposés sur les conteneurs et les panneaux sont installés dans les halls d'immeubles ou dans les classes lors d'animations.

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE :

1. **Le sac de promotion du tri des emballages** :

Utilisé en priorité au cours des installations de composteurs chez l'habitant. Ce support est distribué lors des événements organisés par les intercommunalités et/ou communes.

2. **Le « En commun »** : magazine du syndicat.

3. **Les documents divers** :

- Le guide sur le compostage (SIVOM)
- Le guide sur le compostage (ADEME)
- Le guide sur la collecte sélective (SIVOM)
- Le guide sur les déchets dangereux (ADEME)
- Le guide acheter et consommer mieux (ADEME)
- La plaquette d'information « Consommons malin » (ADEME)
- Les lampes basses consommations (ADEME)
- Les piles (COREPILE)
- La plaquette sur l'usine de traitement intercommunale de MARIGNIER



4. Les expositions :

- Composter « Une idée à faire germer ».
- Présentation et explication sur le fonctionnement de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER.
- Consommons autrement, consommons malin.



5. Les accessoires pour renforcer les messages :

- La poubelle géante : utilisée sur une majorité de nos interventions, la poubelle gonflable permet d'interpeller les habitants sur le geste de tri.



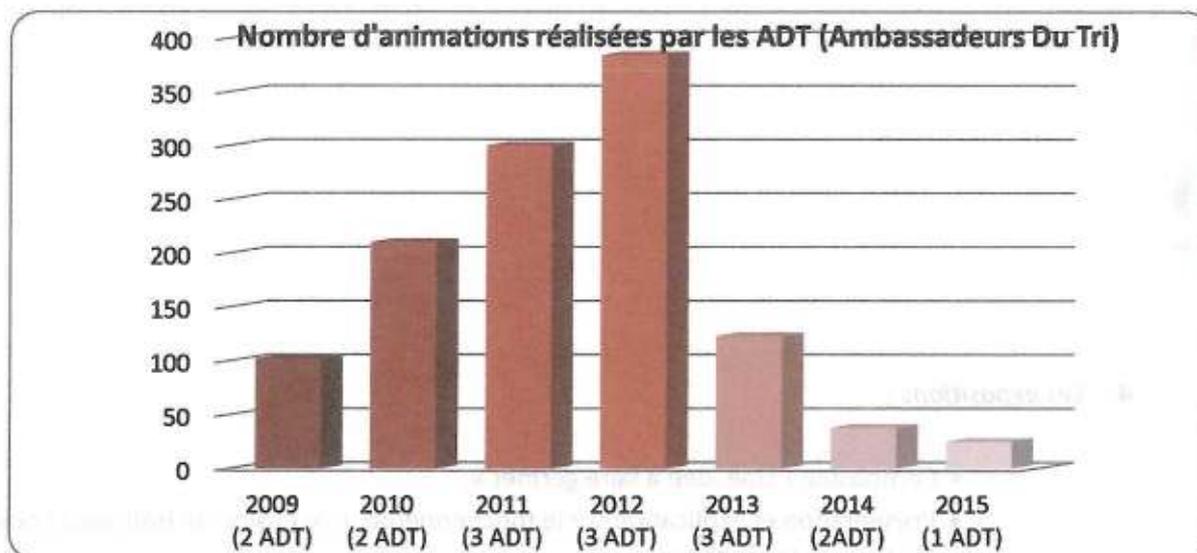
- Les poubelles de tri : installées lors d'événementiels, elles permettent aux visiteurs de trier leur déchets (bouteilles d'eau, canettes...)



Le SIVOM de la Région de CLUSES propose, à toutes les collectivités, aux établissements scolaires et aux associations, le prêt de tout ce matériel, gratuitement. En 2015, 5 partenaires ont emprunté du matériel auprès de notre service.

C- COMMUNICATION ORALE GENERALE :

- Les animations dans les écoles pour sensibiliser à la bonne gestion des déchets :



Les animations ont été réalisées par Fadila BOUCHAMA. Durant l'année 2015, Fadila a sensibilisé 625 enfants (moyenne de 25 enfants/animation), lors de 25 animations réalisées dans une dizaine d'établissements scolaires, de la maternelle au collège. Les animations sont gratuites et réalisées à la demande des enseignants. Ils peuvent choisir une animation unique ou une série complète. Ils peuvent réaliser à cette occasion des visites de sites (UIOM- STEP).



- **Stand d'information sur les lieux publics :**

Les animateurs réalisent des animations sur les lieux publics, afin de sensibiliser les usagers à la bonne gestion des déchets. Cette année, ils ont été présents sur 5 manifestations.



- Journée nettoyage PRAZ-DE-LYZ (26 mai 2015).
- Journée de nettoyage SAINT -JEOIRE (30 mai 2015).
- Journée de visite centre de tri (4 juillet 2015).
- Journée de sensibilisation à la gestion des déchets au Lycée hôtelier François Bise (26 septembre 2015).
- Fête de la Saint Bruno (4 octobre 2015).

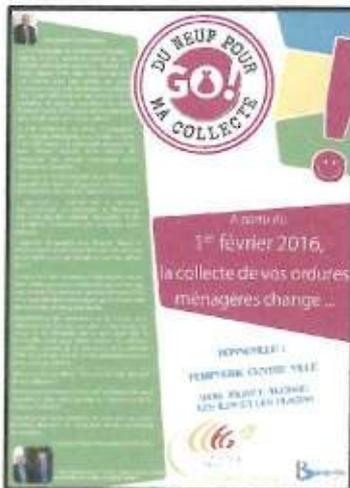
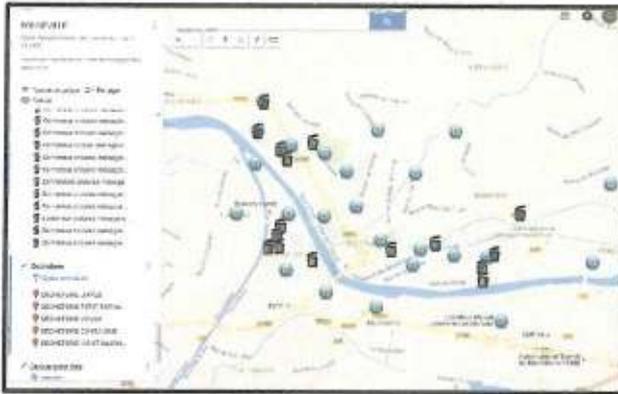
D – MISE EN PLACE DES PLAN D' ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS :



Territoire de la C.C.4.R :

- Enveloppe + Lettre d'information concernant la phase test pour le passage de la commune de SAINT JEOIRE en C1 : (conception, impression, et distribution toutes boîtes) : octobre 2015.
- Création de l'information relative à la création du nouveau point tri route de Boisinges (VIUZ-EN-SALLAZ) - novembre 2015)
- Création d'une carte interactive pour localisation des « points tri » et OM sur le site internet de la C.C.4.R.
- Conception et impression d'un adhésif « STOP PUB » spécifique.
- Accompagnement à l'organisation et participation à la journée de nettoyage SAINT-JEOIRE (30 mai 2015)
- Création d'un questionnaire afin d'envisager l'extension de la collecte des cartons auprès des professionnels.





Territoire de la CCMG :

- Réalisation et impression et installation des adhésifs de consignes pour « points tri » (juin 2015)
- Réalisation, impression et installation des adhésifs de consignes pour bacs OM (septembre 2015).

Vu et approuvé par le Comité syndical, le 27 septembre 2016.

THYEZ, le 27 septembre 2016
Le Président,
Gilbert CATALA.

Déposé le
29 SEP. 2016
en Sous-Préfecture de BONNEVILLE

